



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDÈCHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2020-127

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

- 07-2020-12-08-004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant à la connaissance du public le projet d'instauration de servitudes de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre les incendies (DFCI) de Peyrageol sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains (2 pages) Page 3
- 07-2020-12-08-005 - Arrête prefectoral relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de ROIFFIEUX 2020/ 2039 (2 pages) Page 6
- 07-2020-12-14-001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL relatif à une autorisation de défrichement délivrée à M. DESSEUX Stéphane sur la commune de PEYRAUD (3 pages) Page 9
- 07-2020-12-09-004 - Arrêté préfectoral Relatif à une autorisation de défrichement délivrée à Monsieur BONNAUD CYRIL sur la commune d'AILHON (3 pages) Page 13

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

- 07-2020-12-11-001 - AP portant désignation du trésorier du SM du bassin versant du Doux (1 page) Page 17
- 07-2020-12-10-004 - Arrêté portant restriction temporaire de la circulation- RN102 11 déc 2020 (2 pages) Page 19
- 07-2020-12-10-002 - CIC AUBENAS demande autorisation vidéoprotection (3 pages) Page 22
- 07-2020-12-02-010 - Délégation de signature (11 pages) Page 26
- 07-2020-12-10-003 - le phénix LECHEYLARD DEMANDE AUTORISATION vidéoprotection (3 pages) Page 38
- 07-2020-12-09-003 - Médaille d'honneur agricole (3 pages) Page 42
- 07-2020-12-10-001 - modification arrêté de vidéoprotection espace sportif LES VANS (3 pages) Page 46
- 07-2020-12-09-002 - PREFECTURE (59 pages) Page 50

07_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Ardèche

- 07-2020-12-11-002 - Décision DIRECCTE portant affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle et gestion des intérimis au 1er janvier 2021 (6 pages) Page 110

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Ardèche

07-2020-12-08-004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant à la connaissance du public le projet d'instauration
de servitudes de passage et d'aménagement pour assurer la
continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts
contre les incendies (DFCI) de Peyrageol sur le territoire
de la commune de Vals-les-Bains



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant à la connaissance du public le projet d'instauration de servitudes de passage et
d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre
les incendies (DFCI) de Peyrageol sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code forestier et notamment ses articles L134-2, R134-2 et R134-3,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret NOR INTA1829046D du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet de l'Ardèche,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-09-17-003 du 17 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Julia CAPEL-DUNN, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de Vals-les-Bains demande au préfet de l'Ardèche l'établissement de servitudes de passage et d'aménagement sur le territoire de la commune, en vue de régulariser le statut juridique et foncier de la piste DFCI de Peyrageol,

Vu les pièces du dossier portant sur le projet, notamment le plan de situation ainsi que les plans et l'état parcellaires de la piste concernée,

Vu l'avis favorable du 27 janvier 2020 de la sous-commission départementale contre les incendies de forêt, lande, maquis, garrigue, au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'avis favorable formulé par l'office national des forêts le 9 janvier 2020,

Considérant qu'une servitude de passage et d'aménagement peut être établie par l'État au profit d'une collectivité territoriale pour assurer la continuité et la pérennité des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie,

Considérant que la piste de Peyrageol présente un intérêt stratégique reconnu en matière de défense des forêts contre les incendies et fait ainsi l'objet d'une cartographie dans l'atlas départemental des ouvrages DFCI,

Considérant que la bande de roulement de cette voie n'excède pas 6 mètres, que dès lors le projet de servitudes doit être porté à la connaissance des propriétaires concernés dans les conditions fixées par l'article R134-3 du code forestier susvisé,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche :

Arrête

Article 1^{er} : Objet

Le projet d'instauration de servitudes de passage et d'aménagement sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains, pour assurer la continuité et la pérennité de la voie DFCI de Peyrageol, soit 2.480 mètres linéaires de piste au total avec une bande de roulement de 4 mètres de largeur, fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article 2 du présent arrêté en vue d'informer les propriétaires des parcelles concernées et leurs ayants droit.

A l'issue de ces mesures de publicité, le préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour décider, par arrêté préfectoral, de l'établissement de ces servitudes au profit de la commune de Vals-les-Bains.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Vals-les-Bains par les soins du maire de la commune pendant une durée de deux mois, du 28 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021.

Pendant la même période, le dossier de demande d'instauration des servitudes, comportant notamment l'indication des parcelles concernées, sera tenu à la disposition du public en mairie pour pouvoir être consulté par ce dernier aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A l'issue du délai de deux mois, le maire de Vals-les-Bains adressera au préfet de l'Ardèche un certificat attestant de l'accomplissement de ces deux formalités.

Un extrait du présent arrêté sera par ailleurs publié, au plus tard le 18 décembre 2020, dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département, par les soins du préfet de l'Ardèche et pour le compte de la commune de Vals-les-Bains, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche à l'adresse www.ardeche.gouv.fr.

Article 3 : Observations

Les propriétaires concernés et leurs ayants droit pourront faire connaître leurs observations, du 28 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021, en les adressant au préfet de l'Ardèche :

- par courrier à l'adresse : Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche – Service Urbanisme et Territoires - Bureau des Procédures d'utilité publique – BP 613 - 07006 Privas ;

- ou par voie électronique à l'adresse ddt-sut-bp@ardeche.gouv.fr

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de Vals-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Privas, le 08 décembre 2020

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale

signé

Julia CAPEL-DUNN

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Ardèche

07-2020-12-08-005

Arrete prefectoral relatif à l'approbation du document
d'aménagement de la forêt communale de ROIFFIEUX
2020/ 2039



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon le 8 décembre 2020

ARRÊTÉ n° FR84-623

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de ROIFFIEUX
2020/ 2039**

**Département : Ardèche
Surface de gestion : 181,67 ha
Révision d'aménagement forestier**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2012 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de ROIFFIEUX pour la période 2009-2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-339 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAAF n° 2020/09-01 du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX en date du 23 janvier 2020 donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;

Vu le dossier d'aménagement déposé le 6 octobre 2020 ;

Sur la proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de ROIFFIEUX (Ardèche), d'une contenance de 181,67 ha, est affectée simultanément à la fonction de production ligneuse, à la fonction sociale et à la fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 169,82 ha, actuellement composée de chêne sessile (27%), châtaignier (22%), douglas (18%), pin sylvestre (9%), résineux divers (13%) et feuillus divers (11%). 11,85 ha sont non boisés.

La surface boisée est constituée de 158,69 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie régulière. Le reste de la surface boisée, soit 11,13 ha, correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences "objectif" principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le douglas (61,43 ha), le châtaignier (37,25 ha), le chêne sessile (24,56 ha), le cèdre de l'Atlas (20,04 ha) et le pin laricio de Corse (15,41 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences "objectif" associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039), la forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :

- un groupe de régénération, d'une contenance de 18,49 ha, dont 18,04 ha susceptibles de production ligneuse, au sein duquel 13,50 ha seront nouvellement ouverts en régénération et feront l'objet d'une coupe définitive au cours de la période ;
- un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 81,55 ha, dont 76,90 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 49,49 ha par des coupes selon une rotation variant de 8 à 15 ans en fonction de l'état des peuplements ;
- un groupe d'amélioration "accueil du public", d'une contenance totale de 65,13 ha, dont 63,75 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 10,25 ha par des coupes selon une rotation variant de 8 à 15 ans en fonction de l'état des peuplements ;
- un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 16,50 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Ardèche.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies
signe
Hélène HUE

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Ardèche

07-2020-12-14-001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL relatif à une autorisation de
défrichement délivrée à M. DESSEUX Stéphane sur la
commune de PEYRAUD



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
relatif à une autorisation de défrichement délivrée à M. DESSEUX Stéphane sur la
commune de PEYRAUD**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code forestier, notamment ses articles L.341-1 et R.341-1 et suivants ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2020 n° 07-2020-09-14-004 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020 n° 07-2020-09-18-004 portant subdélégation de signature ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation de défrichement n° 07-30164 reçu complet le 9 novembre 2020 et présenté par Monsieur Stéphane DESSEUX, dont l'adresse est 22, RN 86 07340 PEYRAUD et tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,1835 ha de bois situés sur le territoire de la commune de PEYRAUD (Ardèche) ;

CONSIDÉRANT que le projet est situé en bordure extérieure du périmètre de protection éloigné du captage de Terres Carrées destiné à l'alimentation en eaux potables et la décision de la délégation départementale de l'Ardèche de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en date du 2 novembre 2020, de ne pas s'opposer à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'instruction, que la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination des sols n'est nécessaire pour aucun des motifs mentionnés à l'article L.341-5 du code forestier ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet de l'arrêté

Le défrichement de 0,1835 ha des parcelles de bois situées sur la commune de PEYRAUD et dont les références cadastrales sont les suivantes est autorisé :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale en ha	Surface autorisée en ha
PEYRAUD	AC	164	0,1835	0,1835

ARTICLE 2 : Durée de validité

La durée de la validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa délivrance.

ARTICLE 3 : Conditions au respect desquelles la présente décision est subordonnée

Le défrichement devra être exécuté pour la réalisation de travaux de mise en culture de vigne.

Un boisement ou reboisement compensateur sur une surface de 0,1835 ha sera exécuté, sur d'autres terrains, par le titulaire de la présente autorisation, dans un secteur écologiquement comparable, en application de l'article L.341-6 I° du code forestier.

Le boisement / reboisement sera réalisé à l'intérieur ou en continuité d'un massif boisé de plus de 4 ha. La largeur minimale du boisement / reboisement est de 20 mètres. Le choix des essences et des régions de provenance doit être conforme aux dispositions de l'arrêté régional du 17 novembre 2011 relatif à l'utilisation des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat dans les projets de boisements et de reboisements, ainsi qu'aux catalogues de stations existants. Le travail éventuel du sol, la densité et les modalités de plantation doivent être compatibles avec les recommandations du guide « Comment réussir la plantation forestière ».

Les travaux de boisement ou de reboisement projetés devront faire l'objet d'une validation technique préalable par la direction départementale des territoires.

Le titulaire de la présente autorisation dispose d'un délai maximal d'un an à compter de la notification de cette obligation pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux à réaliser ou verser au Fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité équivalente fixée à 1 000 €. Ces travaux feront l'objet d'un contrôle de l'administration pendant une période de 5 ans à compter de la transmission de l'acte d'engagement des travaux à réaliser.

À défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine.

Afin de réduire l'érosion des sols, l'ouverture des accès en dévers amont, le travail en terrasses devront être réalisés.

Par ailleurs, sur les deux tiers de sa partie est, la parcelle section AC n° 164 est couverte par le périmètre de protection éloigné du captage d'alimentation des eaux potables Terres Carrées du syndicat des eaux d'Annonay-Serrières. Le titulaire de la présente autorisation est tenu de prévenir sans délai le syndicat en cas d'accident survenant lors de l'exploitation de sa parcelle à l'adresse suivante : serena.syndicat@wanadoo.fr

La réglementation sur l'emploi du feu devra être respectée durant les travaux de déboisement sur ces terrains sensibles aux incendies de forêts.

ARTICLE 4 : Transfert de propriété

En cas de transfert de propriété de tout ou partie des terrains concernés pendant la durée de validité de la présente autorisation, le bénéficiaire de l'autorisation est tenu d'en informer préalablement la direction départementale des territoires.

A défaut d'une décision de transfert de l'autorisation au profit du ou des nouveaux propriétaires prononcée par l'autorité administrative, le bénéficiaire initial de l'autorisation reste seul responsable de la bonne réalisation des conditions figurant à l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE 5 : Publication

La présente autorisation sera affichée 15 jours au moins avant le début des travaux :

- sur le terrain par les soins du bénéficiaire jusqu'à la fin des travaux ;
- à la mairie, pendant deux mois à compter du début des travaux : le demandeur déposera à la mairie, le plan cadastral des parcelles à défricher qui sera consultable pendant toute la durée des travaux. Mention en sera faite sur les affiches apposées en mairie et sur le terrain.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche. Il sera notifié au demandeur.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours

La présente autorisation peut être contestée devant le tribunal administratif de Lyon (Tribunal administratif de LYON – Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de cette décision.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Exécution

Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de la commune de situation des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Privas, le 14/12/2020

Pour le Préfet et par délégation,

Le responsable du services
signé

Christophe MITTENBUHLER

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Ardèche

07-2020-12-09-004

Arrêté préfectoral Relatif à une autorisation de
défrichement délivrée à Monsieur BONNAUD CYRIL sur
la commune d'AILHON

**Arrêté préfectoral N°
Relatif à une autorisation de défrichement délivrée à Monsieur BONNAUD CYRIL sur la commune
d'AILHON**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code forestier, notamment ses articles L.341-1 et suivants,

VU le code forestier, notamment ses articles R.341-1 et suivants,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2020-09-14-004 du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

VU l'arrêté n° 07-2020-09-18-004 du 18 septembre 2020 portant subdélégation de signature,

CONSIDERANT le dossier de demande d'autorisation de défrichement n° 07-30186 reçu complet le 06/11/2020 et présenté par M Bonnaud Cyril, dont l'adresse est : 31 route de Fons, 07200 Ailhon et tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,0300 ha de bois situés sur le territoire de la commune d'Ailhon (Ardèche),

CONSIDERANT qu'il résulte de l'instruction que la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination des sols n'est nécessaire pour aucun des motifs mentionnés à l'article L.341-5 du code forestier,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

ARRETE

Article 1 - Le défrichement de 0,0300 ha de bois situés à AILHON et dont la référence cadastrale est la suivante est autorisé :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale	Surface autorisée
AILHON hameau La Chaberterie	A	1268	0ha 10a 60ca	0ha 03a 00 ca

Article 2 – La durée de la validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa délivrance.

Article 3 – Conditions au respect desquelles la présente décision est subordonnée:

Le défrichement devra être exécuté pour la réalisation des travaux de construction de la maison d'habitation et son jardin arboré, sachant que l'emplacement défriché sera réservé au jardin arboré.

Un boisement ou reboisement compensateur sur une surface de 0,0300 ha sera exécuté, sur d'autres terrains, par le titulaire de la présente autorisation, dans un secteur écologiquement comparable, en application de l'article L.341-6 I° du code forestier.

Le boisement / reboisement sera réalisé à l'intérieur ou en continuité d'un massif boisé de plus de 4 ha. La largeur minimale du boisement / reboisement est de 20 mètres. Le choix des essences et des régions de provenance doit être conforme aux dispositions de l'arrêté régional du 17 novembre 2011 relatif à l'utilisation des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat dans les projets de boisements et de reboisements, ainsi qu'aux catalogues de stations existants. Le travail éventuel du sol, la densité et les modalités de plantation doivent être compatibles avec les recommandations du guide « Comment réussir la plantation forestière ».

Les travaux de boisement ou de reboisement projetés devront faire l'objet d'une validation technique préalable par la direction départementale des territoires.

Le titulaire de la présente autorisation dispose d'un délai maximal d'un an à compter de la notification de cette obligation pour transmettre à la direction départementale des territoires un acte d'engagement des travaux à réaliser ou verser au Fonds stratégique de la forêt et du bois une indemnité équivalente fixée à 1000 €. Ces travaux feront l'objet d'un contrôle de l'administration pendant une période de 5 ans à compter de la transmission de l'acte d'engagement des travaux à réaliser.

A défaut, l'indemnité sera mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine.

Compte tenu des risques d'incendie de forêts, le bénéficiaire devra éliminer toute la végétation arborée présente sur les parcelles objet de la présente autorisation à l'exception de quelques arbres à caractère ornemental sous réserve que les arbres de haute tige ainsi conservés présentent un espacement minimum compris entre 10 et 15 mètres et maintiendra constamment cet état.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur les risques afférents aux incendies de forêt et sur la réglementation sur le débroussaillage autour des installations, y compris pendant la durée des travaux.

Article 4 – Transfert de propriété

En cas de transfert de propriété de tout ou partie des terrains concernés pendant la durée de validité de la présente autorisation, le bénéficiaire de l'autorisation est tenu d'en informer préalablement la direction départementale des territoires.

A défaut d'une décision de transfert de l'autorisation au profit du ou des nouveaux propriétaires prononcée par l'autorité administrative, le bénéficiaire initial de l'autorisation reste seul responsable de la bonne réalisation des conditions figurant à l'article 3 de la présente décision.

Article 5 – Publication

La présente autorisation sera affichée 15 jours au moins avant le début des travaux :

- sur le terrain par les soins du bénéficiaire jusqu'à la fin des travaux,
- à la mairie, pendant deux mois à compter du début des travaux : le demandeur déposera à la mairie, le plan cadastral des parcelles à défricher qui sera consultable pendant toute la durée des travaux. Mention en sera faite sur les affiches apposées en mairie et sur le terrain.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche. Il sera notifié au demandeur.

Article 6 – Délais et voies de recours

La présente autorisation peut être contestée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de cette décision.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

La présente autorisation peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique devant le ministre en charge de la forêt.

Article 7 – Exécution

Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de la commune de situation des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Privas, le 09 decembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires

Le responsable du service
signé
Christophe MITTENBUHLER

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-11-001

AP portant désignation du trésorier du SM du bassin
versant du Doux



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de
Tournon-sur-Rhône**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2020-12-.....-.....
portant désignation du comptable assignataire
du syndicat mixte du bassin versant du Doux**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2020-06-26-002 du 26 juin 2020 portant création au 1er janvier 2021 du syndicat mixte du bassin versant du Doux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2020-10-02-002 du 2 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

VU la proposition de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche relative à la désignation du comptable assignataire du syndicat mixte du bassin versant du Doux ;

SUR PROPOSITION de M. le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le trésorier de Tournon-sur-Rhône est désigné comptable assignataire du syndicat mixte du bassin versant du Doux.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69003 Lyon) ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyen" (www.telerecours.fr) dans les deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, le directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tournon-sur-Rhône, le 11 décembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Signé

Bernard ROUDIL

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-10-004

Arrêté portant restriction temporaire de la circulation-
RN102 11 déc 2020



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

**ARRÊTE PRÉFECTORAL N°
PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

interdiction temporaire de circulation à tous véhicules non équipés d'équipements spéciaux (pneus neige et chaussettes admis).

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la route et notamment l'article R 411-18 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code pénal ;

VU le code de la défense ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU les dispositions spécifiques ORSEC « PIA -Plan Intempéries Ardèche » acté par arrêté du Préfet de l'Ardèche du 29 octobre 2012 ;

VU l'arrêté n°69-2018-12-12-001 du 12 décembre 2018 portant modification du plan ORSEC de zone pour les dispositions spécifiques relatives au plan intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PI-RAA) ;

VU la décision du préfet de zone de défense Sud-Est d'activation du PIRAA ;

VU l'avis émis par la Direction interdépartementale des routes Massif-Central (DIRMC) ;

VU l'avis émis par les forces de l'ordre ;

VU l'avis émis par la direction départementale des territoires,

Et après concertation,

CONSIDERANT les vigilances météorologiques «jaune neige et verglas» en cours sur l'Ardèche ;

CONSIDERANT les difficultés de circulation prévisibles liées à la neige ou au verglas, dans le département de l'Ardèche et les départements voisins, les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

SUR PROPOSITION de la Direction Départementale des Territoires.

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

La circulation de tous véhicules non équipés d'équipements spéciaux (pneus neige et chaussettes admis) est interdite sur la **route nationale N 102** (RN102) entre la commune de Mayres et la limite du département entre l'Ardèche et la Haute-Loire dans les deux sens de circulation.

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet **à partir du vendredi 11 décembre 2020 à compter de 6 heures jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 à 12 heures.**

ARTICLE 2 :

Aucune déviation n'est mise en place.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (Tribunal administratif de LYON – Palais des juridictions administratives – 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut être aussi saisi sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

- le Préfet de l'Ardèche,
- le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Ardèche,
- le Directeur Interdépartemental des Routes Massif-Central,
- le Directeur Interdépartemental des Routes Centre – Est,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Copie du présent arrêté sera adressée aux services cités à l'article 4, aux Préfets des départements limitrophes, à la cellule routière zonale Sud-Est, au directeur du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Privas, le 10 décembre 2020

Pour le préfet,
Le directeur des services du Cabinet

Signé

Christophe DEBEYER

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-10-002

CIC AUBENAS demande autorisation vidéoprotection

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant autorisation d'un système de vidéoprotection**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la sécurité intérieure, Livre II – sécurité et ordre publics, Titre V – vidéoprotection, et notamment les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU les décrets n° 97-46 et n° 97-47 du 15 janvier 1997 relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par le chargé de sécurité situé au CIC 6 chemin de la plaine à AUBENAS 07200 ;

VU le rapport établi par le référent sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 20 octobre 2020 ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le chargé de sécurité est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté à installer 6 caméras intérieures à l'adresse sus-indiquée, conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2020/0077. Elle poursuit les finalités suivantes : sécurité des personnes, protection incendie/accidents et prévention des atteintes aux biens.

Article 2 – Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur. Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif. Les caméras ne visionneront pas d'images du domaine public ou d'éventuels immeubles riverains (obligation de floutage des lieux privés filmés à titre accessoire).

Article 3 – Le public devra être informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er} par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

- l'affichette comportant un pictogramme représentant une caméra, mentionnera les références du code de la sécurité intérieure et du décret susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de La liste des désignations fonctionnelles habilités à accéder aux images figure au dossier.

Article 4 – Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 – Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 6 – Le responsable de la mise en oeuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 7 – L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 8 – Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions des articles L.253-5, et R.253-3 du Livre II du code de la sécurité intérieure.

Article 9 – Les fonctionnaires des services de police et de gendarmerie dûment habilités et désignés dans les conditions de l'article R.252-12 du livre II du code de la sécurité intérieure, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection. Le délai de conservation ne peut excéder un mois.

Article 10 – Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 11 – Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L.223-1 et suivants, et L.251-1 du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 12 – Voies de recours

I- Recours gracieux :

Il peut être adressé au préfet pour lui demander de revoir sa décision et préciser les motifs de droit ou de fait de nature à justifier une décision différente.

L'exercice de cette voie de recours dans les deux mois de la notification de la décision ne prive pas le requérant de la possibilité de saisir ensuite le Tribunal Administratif s'il le juge opportun.

II- Recours contentieux : (à exercer devant le Tribunal Administratif de LYON)

Il a pour objet de demander au Tribunal Administratif d'annuler la décision du préfet en lui adressant une requête.

L'annulation ne pourra être prononcée par le Tribunal que si le requérant est en mesure d'établir que la décision contestée est entachée d'un vice de forme, d'une erreur de droit, d'une erreur sur les faits, d'une erreur manifeste d'appréciation ou d'un détournement de pouvoir.

La requête établie en trois exemplaires et accompagnée d'une copie de la décision contestée, doit mentionner le nom et l'adresse du signataire, l'objet de la demande ainsi qu'un exposé suffisant des moyens de fait ou de droit, de nature à justifier l'annulation de la décision.

Elle doit parvenir au Tribunal :

- en l'absence de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision ;
- en cas de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision prise sur ce recours, ou, en l'absence de réponse au recours, dans un délai de deux mois, dans les deux mois suivant l'expiration de ce délai.

Article 13 – L'installation d'un système de vidéoprotection sans autorisation est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L.120-2, L.121-8 et L.432-2-1 du code du travail.

Article 14 – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 15 – Le directeur des services du cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie et le maire de la commune d'implantation du système sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'au pétitionnaire, et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le

Pour le préfet,
Le directeur des services du cabinet

Signé

Christophe DEBEYER

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-02-010

Délégation de signature

Délégation de signature



DECISION N° DIR - 053-20

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE – CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE MERIDIONALE,
CENTRE HOSPITALIER INTER COMMUNAL DE ROCHER-LARGENTIERE ET EHPAD DE BURZET**

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, R.6143-38, R 6145-5 à R 6145-9 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

VU l'ordonnance n° 2005-1112 du 1^{er} septembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé et à certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du Code de la Santé Publique et modifiant certaines dispositions de ce Code et son annexe ;

VU le décret n° 2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 septembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 9 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2014, nommant Monsieur Yvan MANIGLIER, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentièrre et de l'EHPAD de Burzet ;

VU la convention de direction commune du 23 décembre 2013 entre le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, le Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentièrre et l'EHPAD de Burzet ;

VU le recrutement en CDD de Madame Sandy MEJEAN, Attachée d'administration hospitalière en date du 07 septembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021 ;

VU le recrutement en CDI de Monsieur Romain WAZNER, Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale en date du 1^{er} février 2012 ;

VU l'arrêté ministériel du 09 octobre 2020, nommant Monsieur Jean-Philippe DARIN, Directeur adjoint au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentièrre et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

VU la décision de nomination de Monsieur Gilles VARIN, Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure, en date du 1^{er} février 2014, recruté par mutation à compter du 04 septembre 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Isabelle COURT, Chef de projet des systèmes d'information en date du 1^{er} janvier 2014 ;

VU la décision de nomination de Monsieur Jérôme BACCONNIER, Ingénieur hospitalier principal en date du 1^{er} novembre 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Lucie ARNAUD, Adjointe des cadres hospitaliers de classe

supérieure en date du 1^{er} avril 2015 ;

VU la décision de nomination de Madame Christine BASTIDE, Adjointe des cadres hospitaliers de classe normale en date du 1^{er} octobre 2014 ;

VU la décision de nomination de Madame Corinne RIEUSSET, Adjointe des cadres hospitaliers de classe normale en date du 1^{er} décembre 2019 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 31 décembre 2018 nommant Madame Anne MARON-SIMONET, Directrice adjointe au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher Largentière et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU la décision de nomination de Madame Gaëlle CHAUMETON, Attachée d'administration hospitalière en date du 1^{er} décembre 2014 ;

VU la décision de nomination de Monsieur Laurent ISSARTEL, Cadre supérieur de santé en date du 1^{er} mai 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Cécile PATRIER, Cadre supérieur de santé en date du 1^{er} novembre 2016 et à l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 13 juin 2019 l'agrément en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants ;

VU la décision de nomination de Monsieur David SAOUT, Ingénieur Hospitalier en date du 1^{er} janvier 2015 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 14 décembre 2017 nommant Monsieur Laurent LALUC, Directeur adjoint de classe normale au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher Largentière et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la décision de nomination de Madame Gaëlle BORNE, Cadre supérieur de santé, coordinatrice des soins en date du 1^{er} juin 2011 au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière ;

VU la décision de nomination de Madame Stéphanie TRAN, Adjointe des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle en date du 1^{er} janvier 2015 au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Sébastien GASCOU, Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale en date du 8 octobre 2019, recruté par mutation au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière à compter du 1^{er} mai 2018 ;

VU la décision de nomination de Madame Liliane PHILIS, Adjointe des cadres hospitaliers de classe normale en date du 1^{er} janvier 2012 à l'EHPAD de Burzet ;

VU les articles D.714-12-1 à D.714-12-4 du Code de Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

VU l'article R.6143-38 du Code de Santé Publique ;

VU la décision N° DIR-001-16 du 31 décembre 2015 portant décision de délégation de signature au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale et aux établissements annexes ;

DECIDE

Article 1 : La présente décision annule la décision de délégation de signature susmentionnée et prend effet le 1^{er} décembre 2020.

Article 2 : DELEGATION GENERALE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER**, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et de l'EHPAD de Burzet, une délégation permanente est donnée à **Monsieur David SAOUT**, Secrétaire général, à l'effet de signer, tous les actes et pièces administratives de gestion courante, à savoir, avis, décisions à caractère exceptionnel et urgent, notes de service et d'information, courriers internes ou externes pour les trois structures à savoir, le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, le Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et l'EHPAD de Burzet.

Article 3 : DELEGATION EN QUALITE D'ORDONNATEUR

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER**, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et de l'EHPAD de Burzet, **Madame Sandy MEJEAN**, Attachée d'Administration Hospitalière au service des finances, est désignée en qualité d'ordonnateur suppléant, à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous les actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER** et de **Madame Sandy MEJEAN**, **Monsieur Romain WAZNER**, Adjoint des cadres, est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant, à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous les actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur.

Article 4 : DELEGATION PARTICULIERE AUX SERVICES DES FINANCES

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Sandy MEJEAN**, Attachée d'Administration Hospitalière au service des finances, aux fins de signer tous les documents courants se rapportant à son service, à savoir :

- les bordereaux de mandats,
- les bordereaux de titres.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Sandy MEJEAN** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les marchés publics,
- les conventions,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 5 : DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DES ADMISSIONS

Une **délégation particulière** est donnée à **Monsieur Gilles VARIN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable du bureau des entrées, aux fins de signer les documents courants se rapportant au bureau des entrées y compris les documents concernant les décès survenus au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale (transport de corps avant mise en bière et des transports aux fins d'une autopsie).

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Monsieur Gilles VARIN** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les conventions,
- les courriers,
- les courriers et les dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus.
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 6 : DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Isabelle COURT**, Chef de projet des systèmes d'information, et à **Monsieur Jérôme BACCONNIER**, Ingénieur hospitalier principal, aux fins de signer toutes les correspondances courantes se rapportant à l'activité de leur service.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Isabelle COURT** et de **Monsieur Jérôme BACCONNIER** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les marchés publics,
- les conventions,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 7 : DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

Une délégation est donnée à **Monsieur Jean-Philippe DARIN**, Directeur adjoint chargé du personnel et des relations sociales, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- les nominations,
- les recrutements,
- les avancements des titulaires,
- les ordres de mission,
- les décisions individuelles des agents,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Monsieur Jean-Philippe DARIN** :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Lucie ARNAUD**, Adjointe des cadres à la direction du personnel et des relations sociales, aux fins de signer tous les documents courants se rapportant à son

domaine de compétence, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les titres de congés maternité,
- le changement d'affectation,
- la déclaration d'accidents de services avec les imputabilités,
- les autorisations d'absence (enfant malade, décès, mariage.....),
- les autorisations absences syndicales,
- les décisions individuelles des agents, telles les nominations et avancements,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les recrutements, et en particulier les contrats et avenants,
- les fiches de recrutement,
- les ordres de mission,
- les transports de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Lucie ARNAUD** :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Christine BASTIDE et à Madame Corinne RIEUSSET**, Adjointes des cadres à la direction du personnel et des relations sociales, aux fins de signer tous les documents courants se rapportant à son domaine de compétence, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les titres de congés maternité,
- le changement d'affectation,
- la déclaration d'accidents de services avec les imputabilités,
- les autorisations d'absence (enfant malade, décès, mariage.....),
- les autorisations absences syndicales,
- les décisions individuelles des agents,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de son domaine d'attribution,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- les fiches de recrutement,
- les ordres de mission,
- les transports de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Christine BASTIDE et de Madame Corinne RIEUSSET** :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,

- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

Article 8 : DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

Une délégation est donnée à **Madame Anne MARON-SIMONET**, Directrice adjointe, chargée des Affaires Médicales, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les avenants,
- les ordres de mission,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Anne MARON-SIMONET** :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les conventions.

Article 9 : DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS

Une délégation est donnée à **Madame Gaëlle CHAUMETON**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service de la direction des moyens opérationnels, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les transports de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Gaëlle CHAUMETON** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les marchés,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 10 : DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES SOINS

Une délégation est donnée à **Monsieur Laurent ISSARTEL**, Coordinateur général des soins, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Monsieur Laurent ISSARTEL** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'Etat et aux élus,

- les conventions, sauf les conventions de stages.

Article 11 : DELEGATION PARTICULIERE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS

Une délégation est donnée à **Madame Cécile PATRIER**, Directrice de l'IFSI, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Cécile PATRIER** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats sauf les contrats de formation initiale et continue,
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'Etat et aux élus,
- les conventions, sauf les conventions de stages de formation initiale et continue,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 12 : DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE

Une délégation particulière est donnée à Monsieur Jean-Philippe DARIN, Monsieur Laurent ISSARTEL, Madame Cécile PATRIER, Madame Anne MARON-SIMONET et Monsieur David SAOUT à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature que ce soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Article 13 : DELEGATION PARTICULIERE DU CH DE ROCHER-LARGENTIERE

Une délégation particulière est donnée à **Monsieur Laurent LALUC**, Directeur adjoint chargé du site du CH de Rocher-Largentière, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les pièces relevant des affaires courantes de sa Direction et notamment les achats dans le respect des règles applicables dans le cadre du GHT.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Monsieur Laurent LALUC** :

- les dépenses d'investissement (engagements),
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,
- les marchés publics,
- les contrats (sauf les contrats de séjour) et les conventions (sauf les conventions de stage),
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs.

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Gaëlle BORNE**, cadre supérieur de santé, coordinatrice des soins au CH de Rocher-Largentière, à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante au CH de Rocher-Largentière en cas d'empêchement ou d'absence de **Monsieur Yvan MANIGLIER** et de **Monsieur Laurent LALUC** de signer :

- les ordres de mission,
- les conventions de stage,
- les bons de transport de corps,
- les notes de service et d'information.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Gaëlle BORNE** :

- les dépenses d'investissement (engagements),

- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,
- les marchés publics et les contrats,
- les conventions, sauf les conventions de stages,
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs.

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Stéphanie TRAN**, Adjointe des cadres hospitaliers, chargée des ressources humaines au CH de Rocher-Largentièrre et à **Monsieur Sébastien GASCOU**, Adjoint administratif, chargé des ressources humaines, à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante au CH de Rocher-Largentièrre en cas d'empêchement ou d'absence de **Monsieur Yvan MANIGLIER** et de **Monsieur Laurent LALUC**, de signer :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les titres et les recettes,
- les mandats et certificats administratifs,
- les bons de commandes,
- les contrats de travail concernant le remplacement d'agents absents,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- les avancements des agents titulaires,
- les décisions individuelles des agents,
- les ordres de mission,
- la paie,
- les conventions de stage,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH,
- les bons de transport de corps.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Stéphanie TRAN** et de **Monsieur Sébastien GASCOU** :

- les dépenses d'investissement (engagements),
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,
- les marchés publics et les contrats,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel,
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs,
- les notes de service et d'information,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs.

Article 14 : DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE DU CH DE ROCHER-LARGENTIERE

Une délégation particulière est donnée à Monsieur Laurent LALUC, Madame Gaëlle BORNE, Madame Stéphanie TRAN et à Monsieur Sébastien GASCOU à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature que ce soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière. _

Article 15 : DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DE L'EHPAD DE BURZET

Une délégation permanente est donnée à **Madame Gaëlle CHAUMETON**, Attachée d'administration hospitalière, chargée du site de l'EHPAD de BURZET, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les

correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Madame Gaëlle CHAUMETON est désignée personne responsable du marché pour les fournitures, services et travaux effectués au profit de l'EHPAD de Burzet.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Gaëlle CHAUMETON** :

- les notes de service et d'information,
- les marchés publics,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus, sauf urgences.

Une délégation particulière est donnée à **Madame Liliane PHILIS**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable administratif de l'EHPAD de Burzet à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante à l'EHPAD de Burzet et de signer en cas d'empêchement ou d'absence de **Madame Gaëlle CHAUMETON** :

- les bordereaux de recettes et de paiements,
- les bons de commandes,
- les contrats de travail concernant le remplacement d'agents absents,
- les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Liliane PHILIS** :

- les notes de service et d'information,
- les marchés publics,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus, sauf urgences,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 16 :

Monsieur Yvan MANIGLIER, Monsieur Romain WAZNER, Madame Sandy MEJEAN, Monsieur Gilles VARIN, Madame Isabelle COURT, Monsieur Jérôme BACCONNIER, Monsieur Jean-Philippe DARIN, Madame Lucie ARNAUD, Madame Christine BASTIDE, Madame Corinne RIEUSSET, Madame Anne MARON-SIMONET, Madame Gaëlle CHAUMETON, Monsieur Laurent ISSARTEL, Madame Cécile PATRIER, Monsieur David SAOUT, Monsieur Laurent LALUC, Madame Gaëlle BORNE, Madame Stéphanie TRAN, Monsieur Sébastien GASCOU, et Madame Liliane PHILIS sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Préfet (Recueil des Actes Administratifs),
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du CH d'Ardèche Méridionale,
- Madame la Déléguée Territoriale de l'A.R.S.,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Et aux autres personnes qu'elle vise expressément.

Elle fera l'objet d'un affichage permanent sur chacun des sites géographiques du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale.

Fait à Aubenas, le 02 décembre 2020

Le Directeur,

Signé

Yvan MANIGLIER

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-10-003

le phénix LECHEYLARD DEMANDE AUTORISATION
vidéoprotection

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant autorisation d'un système de vidéoprotection**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la sécurité intérieure, Livre II – sécurité et ordre publics, Titre V – vidéoprotection, et notamment les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU les décrets n° 97-46 et n° 97-47 du 15 janvier 1997 relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur Stéphane FROISSANT situé à LE PHENIX 62 allée des Vergers LE CHEYLARD 07160 ;

VU le rapport établi par le référent sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 20 octobre 2020 ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Stéphane FROISSANT est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté à installer 2 caméras intérieures et 1 extérieure à l'adresse sus-indiquée, conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2020/0206. Elle poursuit les finalités suivantes : sécurité des personnes et lutte contre la démarque inconnue.

Article 2 – Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur. Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif. Les caméras ne visionneront pas d'images du domaine public ou d'éventuels immeubles riverains (obligation de floutage des lieux privés filmés à titre accessoire).

Article 3 – Le public devra être informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er} par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

- l'affichette comportant un pictogramme représentant une caméra, mentionnera les références du code de la sécurité intérieure et du décret susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Stéphane FROISSANT.

Article 4 – Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 – Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 6 – Le responsable de la mise en oeuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 7 – L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 8 – Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions des articles L.253-5, et R.253-3 du Livre II du code de la sécurité intérieure.

Article 9 – Les fonctionnaires des services de police et de gendarmerie dûment habilités et désignés dans les conditions de l'article R.252-12 du livre II du code de la sécurité intérieure, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection. Le délai de conservation ne peut excéder un mois.

Article 10 – Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 11 – Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L.223-1 et suivants, et L.251-1 du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 12 – Voies de recours

I- Recours gracieux :

Il peut être adressé au préfet pour lui demander de revoir sa décision et préciser les motifs de droit ou de fait de nature à justifier une décision différente.

L'exercice de cette voie de recours dans les deux mois de la notification de la décision ne prive pas le requérant de la possibilité de saisir ensuite le Tribunal Administratif s'il le juge opportun.

II- Recours contentieux : (à exercer devant le Tribunal Administratif de LYON)

Il a pour objet de demander au Tribunal Administratif d'annuler la décision du préfet en lui adressant une requête.

L'annulation ne pourra être prononcée par le Tribunal que si le requérant est en mesure d'établir que la décision contestée est entachée d'un vice de forme, d'une erreur de droit, d'une erreur sur les faits, d'une erreur manifeste d'appréciation ou d'un détournement de pouvoir.

La requête établie en trois exemplaires et accompagnée d'une copie de la décision contestée, doit mentionner le nom et l'adresse du signataire, l'objet de la demande ainsi qu'un exposé suffisant des moyens de fait ou de droit, de nature à justifier l'annulation de la décision.

Elle doit parvenir au Tribunal :

- en l'absence de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision ;
- en cas de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision prise sur ce recours, ou, en l'absence de réponse au recours, dans un délai de deux mois, dans les deux mois suivant l'expiration de ce délai.

Article 13 – L'installation d'un système de vidéoprotection sans autorisation est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L.120-2, L.121-8 et L.432-2-1 du code du travail.

Article 14 – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 15 – Le directeur des services du cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie et le maire de la commune d'implantation du système sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'au pétitionnaire, et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le

Pour le préfet,
Le directeur des services du cabinet

Signé

Christophe DEBEYER

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-09-003

Médaille d'honneur agricole

Médaille Honneur Agricole

Direction des services du cabinet
Bureau de la représentation de l'État et de la
communication interministérielle

**ARRÊTÉ N°
ACCORDANT LA MÉDAILLE D'HONNEUR
AGRICOLE
Promotion du 1^{er} janvier 2021**

Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole modifié par les décrets n° 2000-726 du 25 juillet 2000 et n° 2001-740 du 23 août 2001 ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021 ;

ARRETE :

Article 1er - La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur Norbert TROUILLAS
employé à Office National des forêts 143 Rue Pierre Corneille BP 6940 69000 LYON
demeurant à AUBENAS

- Madame Diane DUFRESNE D'AMICO
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à ROMPON

- Monsieur Lionel EYDALENE
employé à LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DRÔME LOIRE à VALENCE
demeurant à SAINT PERAY

- Monsieur Raphaël VOSSEY
employé à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à SAINT PERAY

- Madame Maryline BREUIL,
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- Monsieur David CHANUT
employé à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à BALAZUC
- Monsieur Tony GOMAS
employé à GROUPAMA MÉDITERRANÉE – MAISON DE L'AGRICULTURE – à MONTPELLIER
CEDEX 2
demeurant à MERCUER
- Monsieur Jérôme MOUNIER
employé à LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DRÔME LOIRE à VALENCE
demeurant à PRIVAS
- Madame Laure GAY
employée à LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DRÔME LOIRE à VALENCE
demeurant à ROIFFEUX
- Madame Marie-Claire VERNET
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à LEMPS
- Madame Valérie PERMINGEAT née FERRARE
employée à MSA Ardèche Drôme Loire à PRIVAS demeurant à SAINT JULIEN EN SAINT
ALBAN

Article 2 - La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Monsieur David PAQUET
employé à YOPLAIT PRODUCTION FRANCE à VIENNE
demeurant à CHAMPAGNE
- Monsieur Joël AUBERT
employé à OFFICE NATIONAL DES FÔRETS à AUBENAS
demeurant à SAINT MARTIAL
- Monsieur Jean-Luc VILLESECHE
employé à DT AURA SERVICES ONF à DIE
demeurant à SAINT ETIENNE DE LUGDARES
- Madame Nathalie VALLA-LEJEUNE
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à SAINT-PERAY
- Monsieur Richard AUBERT
employé à YOPLAIT PRODUCTION FRANCE à VIENNE
demeurant à FELINES
- Monsieur Xavier COLLIN
employé à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9

demeurant à LABLACHERE

Article 3 - La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Madame Murielle CHAY née DOISY
employée à LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ARDÈCHE DRÔME LOIRE à VALENCE
CEDEX 9
demeurant à PRIVAS

- Madame Fabienne DESPREZ
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur Claude BLANCHARD
employé à TOP SEMENCE à LA BATIE-ROLLAND
demeurant à TEIL

Article 4 - La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur Gilbert MOULIN
employé à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à LE POUZIN

- Madame Patricia SANCHEZ née CHAUTARD
employée à CRÉDIT REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL à LATTES CEDEX
demeurant LAGORCE

- Monsieur Joël AYEUL
employé à CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST à CHAMPAGNE AU MONT D'OR
demeurant à CHOMERAC

- Madame Martine DUMOURIER
employée à CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES à GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à CHOMERAC

- Madame Sylviane CARLE
employée CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES À GRENOBLE CEDEX 9
demeurant à CHOMERAC

Fait à PRIVAS, le 09 décembre 2020

Le préfet,

signé

Françoise SOULIMAN

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2020-12-10-001

modification arrêté de vidéoprotection espace sportif LES
VANS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant modification d'un système de vidéoprotection**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la sécurité intérieure, Livre II – sécurité et ordre publics, Titre V – vidéoprotection, et notamment les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU les décrets n° 97-46 et n° 97-47 du 15 janvier 1997 relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-06-12-005 du 12 juin 2019 portant autorisation d'un système de vidéoprotection ;

VU la demande de modification d'un système de vidéoprotection autorisé présentée par Monsieur le maire situé à l'espace sportif sur la commune des VANS 07140 154 route de Païolive ;

SUR proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur le maire est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté, à l'adresse sus-indiquée, à modifier l'installation de vidéoprotection, conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le n° 2019/0066.

Ce dispositif qui comprend 1 caméra intérieure et 4 caméras filmant la voie publique situé à l'espace sportif, poursuit les finalités suivantes : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens et protection des bâtiments publics.

Article 2 – Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur. Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif. Les caméras ne visionneront pas d'images d'éventuels immeubles riverains (obligation de floutage des lieux privés filmés à titre accessoire).

Article 3 – Le public devra être informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er} par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

- l'affichette comportant un pictogramme représentant une caméra, mentionnera les références du code de la sécurité intérieure et du décret susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur le maire.

Article 4 – Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 21 jours.

Article 5 – Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 6 – Le responsable de la mise en oeuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 7 – L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 8 – Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions des articles L.253-5, et R.253-3 du Livre II du code de la sécurité intérieure.

Article 9 – Les fonctionnaires des services de police et de gendarmerie dûment habilités et désignés dans les conditions de l'article R.252-12 du livre II du code de la sécurité intérieure, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection. Le délai de conservation ne peut excéder un mois.

Article 10 – Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 11 – Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L.223-1 et suivants, et L.251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure, Livre II Ordre public et sécurité susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 12 – Voies de recours

I- Recours gracieux :

Il peut être adressé au préfet pour lui demander de revoir sa décision et préciser les motifs de droit ou de fait de nature à justifier une décision différente.

L'exercice de cette voie de recours dans les deux mois de la notification de la décision ne prive pas le requérant de la possibilité de saisir ensuite le Tribunal Administratif s'il le juge opportun.

II- Recours contentieux : (à exercer devant le Tribunal Administratif de LYON)

Il a pour objet de demander au Tribunal Administratif d'annuler la décision du préfet en lui adressant une requête.

L'annulation ne pourra être prononcée par le Tribunal que si le requérant est en mesure d'établir que la décision contestée est entachée d'un vice de forme, d'une erreur de droit, d'une erreur sur les faits, d'une erreur manifeste d'appréciation ou d'un détournement de pouvoir.

La requête établie en trois exemplaires et accompagnée d'une copie de la décision contestée, doit mentionner le nom et l'adresse du signataire, l'objet de la demande ainsi qu'un exposé suffisant des moyens de fait ou de droit, de nature à justifier l'annulation de la décision.

Elle doit parvenir au Tribunal :

- en l'absence de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision ;
- en cas de recours gracieux préalable, dans les deux mois de la notification de la décision prise sur ce recours, ou, en l'absence de réponse au recours, dans un délai de deux mois, dans les deux mois suivant l'expiration de ce délai.

Article 13 – L'installation d'un système de vidéoprotection sans autorisation est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L.120-2, L.121-8 et L.432-2-1 du code du travail.

Article 14 – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 15 – Le directeur des services du cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie et le maire de la commune d'implantation du système sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé ainsi qu'au pétitionnaire, et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le

Pour le préfet,
Le directeur des services du cabinet

Signé

Christophe DEBEYER

07_Préf_Präfecture de l'Ardèche

07-2020-12-09-002

PREFECTURE

Médaille Honneur Travail Janvier 2021

ARRETE N°
ARRETE MODIFIE LE 09 DECEMBRE 2020

Accordant la médaille d'honneur du Travail
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Le préfet de l'Ardèche
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ALVES Anne-Marie**
Conductrice machine, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME.
demeurant à PRIVAS
- **Madame ALVES Espérance**
Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ANDRE Régis**
Technicien méthodes, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX
- **Monsieur ANTHERION Patrick**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ALBOUSSIERE
- **Monsieur ANTOINE Sébastien**
Commercial, SAMSE BREZINS, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-GENEST-DE-BEAUZON

- **Monsieur APPOLINAIRE OLIVIER**
TECHNICIEN, GARAGE BERAUD, DAVÉZIEUX.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur ARNAUD Cédric**
Cariste, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à CHEMINAS

- **Monsieur ARNAUD Cyril**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur ARTIGAUD Clément**
Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur ASTIC Rémi**
Conducteur remplisseuse et lignes étiquetage, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur AUBERT SEBASTIEN PIERRE VICTOR**
PHARMACIEN DIRECTEUR QUALITE, HAUPT PHARMA LIVRON SAS,
LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

- **Madame AUCLAIR DOMINIQUE**
CONSEILLERE TECHNIQUE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur AUDIGIER Jérôme**
Employé commercial rayons liquide, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-
ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur AULAGNIER Vincent**
Responsable atelier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur AVENAS FLORENT**
APPROVISIONNEUR, HAUPT PHARMA LIVRON SAS, LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- **Madame AVET Adeline**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur BADNJEVIC Timka**
ADV, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à PLATS

- **Madame BAIBA Faisal**
Responsable logistique, DS SMITH PACKAGING SUD-EST, SAINT JEAN DE BOURNAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BAIBEN Sahed**
Ouvrier spécialisé, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BANCEL HELENE**
Responsable commercial, SUPERMARCHE CASINO, VIF.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame BAPTISTA ISABELLE**
COORDINATRICE PEDAGOGIQUE, A.D.A.F.P., LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à ROMPON

- **Madame BARDOT CHAMPAGNE Ludivine**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE SUD RHONE-ALPES, GRENOBLE
Cédex 9.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur BAROU Mikael**
Ingenieur responsable logiciels, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BEAULAIGUE MICHAEL**
Salarié, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BENINI RAPHAEL**
Chef de chantier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à SAINT-REMEZE

- **Madame BERNARD MARYLINE**
ADJOINT ANIMATION, COMMUNAUTE COMMUNES PAYS BEAUME-
DROBIE, JOYEUSE.
demeurant à JOYEUSE

- **Monsieur BERTRAND Maurice**
chauffeur poids-lourd, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS -
COVED, SERRIÈRES.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur BERTRAND Stéphane**
responsable projet industrialisation, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES,
LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIAL

- **Monsieur BESNARD Laurent**
Technicien, S.E.B.P. Pavailler, PORTES LES VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur BESSON Benoit**
Adhésiseur câbleur, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-DURFORT

- **Monsieur BETTON Gaël**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BILLE MIKAEL JEAN PIERRE**
Contrôleur qualité, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à BOGY

- **Madame BLANCHARD Corinne**
Secrétaire, A.D.A.F.P., LIVRON-SUR-DROME.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur BOBICHON Sébastien**
ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Madame BOIS Chantal**
Gestionnaire contrat-sinistre, MAE, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur BONHOMME Jimmy**
Technicien, CEV, PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC

- **Monsieur BONNET Cédric**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur BONNET Guillaume**
P3 Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur BONNET Pascal**
P3 Mécanicien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur BOUHALOUF SAMIR**
Opérateur, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur BOUHAMADI FABIEN**
Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur BOUIX LAURENT**
P2 Méca. Auto. véhicule, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur BOURACHOT François**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- **Monsieur BOURDELY CEDRIC**
PLIEUR, CMA Industrie, AUBENAS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE

- **Monsieur BOUVIER FREDERIC**
Technico-commercial, VOITH TURBO, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BRET Christian**
Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ARDOIX

- **Madame BREYSSE Patricia**
Agent à domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Monsieur BRIAS Alexandre**
Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Madame BUISSON KARINE**
RESPONSABLE SUPPLY CHAIN, ADISSEO FRANCE S.A.S., ROUSSILLON.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur BUTTEZ Franck**
Frigoriste, Entreprise Roland GARD S.A., VALENCE Cédex 9.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame CAILLET GIROUX Sophie**
Ouvrière, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur CASTRO ALBERT**
Délégué commercial, PRO A PRO DISTRIBUTION SUD, CHAPONNAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame CHABAL Aurélie**
Technicien d'ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur CHABAL Sébastien**
Ouvrier textile tisseur MX, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à ACCONS

- **Monsieur CHABAL Thierry**
Dessinateur projeteur, GIRAUD-DELAY S.A., ALISSAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur CHALENCON Eric**
Responsable recherche et développement, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Madame CHALLEAT MARIE CHRISTINE**
STANDARDISTE, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANDANCE
- **Madame CHAMBONNET LINDA**
Infirmière, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC
- **Madame CHAMBONNET Lysiane**
Correspondant ligne du public, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à FONS
- **Monsieur CHAMBON Xavier**
Responsable usinage, KOMORI-CHAMBON, ORLEANS CDX 2.
demeurant à CORNAS
- **Monsieur CHAMPION Sébastien**
ouvrier, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX
- **Monsieur CHAMPOURET Thierry**
Responsable logistique et flux, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX
- **Monsieur CHANOIT Florent**
Ingénieur, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame CHANTEPERDRIX Aurélie**
Gestionnaire micros et applications microsoft, CHOMARAT TEXTILES
INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- **Monsieur CHAPUIS Yannick**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à CRUAS
- **Monsieur CHAPUS Romain**
Technicien de préparation, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VOCANCE
- **Madame CHARBONNIER Karine**
Assistante technique, ITM L.A.I., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à ALISSAS

- **Madame CHAREL FABIENNE**
Technicien prestations, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame CHAREYRE SYLVIANE FRANCINE**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame CHAUDOUARD Aurélie**
Secrétaire commerciale, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à ASPERJOC

- **Monsieur CHAZOT GILBERT**
Conducteur d'engins, ROFFAT TP, MERCUROL-VEAUNES.
demeurant à COLOMBIER-LE-VIEUX

- **Monsieur CHENEVIER Rémy**
Agent technique atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur CLEMENSON Sébastien**
Technicien méthodes, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur COMEAT Fabrice**
Administrateur CAO/FAO/GDT, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à OZON

- **Monsieur COMTE Nicolas**
Responsable entretien, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- **Madame COSTECHAREYRE CORINNE-JOSIANE**
Gestionnaire, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame COUPPE DE K'LOURY Evelyne**
Hotesse de caisse, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à CHATEAUBOURG

- **Madame COURBIS Corinne**
Contrôleur Financier, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, GENAS.
demeurant à SAINT-REMEZE

- **Madame COURRIVault Sophie**
assistante commerciale, ARJOWIGGINS FRANCE, VOIRON.
demeurant à ANNONAY

- **Madame COURTIAL SYLVIE**
AGENT A DOMICILE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à DESAIGNES

- **Madame CROS ISABELLE**
Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur CROS RAPHAEL**
Technicien, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Madame CROSSETTE KARINE MARIE MICHELE**
Conseiller assurance maladie, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE
SANTE AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame CURVAT Fanny**
Ingenieur responsable logiciels, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DACHIS Florian**
Opérateur ferreur P20E, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur DA CUNHA ANTONIO PEDRO**
Conducteur machine, SAS AUTAJON C.S., MONTELMAR.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur DAGNET Michel**
Entretien, PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE, PARIS.
demeurant à GROSPIERRES

- **Madame DALLARD FLORENCE**
ASSISTANTE RH, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame DALMAS RACHEL MICHELLE MAURICETTE**
EMPLOYEE DE BUREAU, EOVI MCD MUTUELLE, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Madame DAMON RENEE ANDREE**
OPERATRICE DE SAISIE, BUT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur DEBARD Christophe**
Responsable technique, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-VIEUX

- **Madame DEBROAS Fabienne**
Secrétaire commerciale, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à SANILHAC

- **Madame DEFUDE CHRISTINE PAULETTE MARIE JEANNE**
Infirmière, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PIREST

- **Madame DELALIE ODILE**
Manager opérationnel niveau 2, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-GUA

- **Madame DELOCHE Annabelle**
Assistante comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à DESAIGNES

- **Monsieur DELOCHE Serge**
Technicien atelier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DEMARDE BRUNO**
Mécanicien outilleur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur DEMARS Romuald**
Ouvrier, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur DEMAS Thierry**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VALENCE Cédex.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DESBRUS Jérôme**
Salarié, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- **Monsieur DE SOUSA Paul**
Boucher, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-PRIVAT

- **Madame DE SOUZA Sylvie**
assistante commerciale, ARJOWIGGINS FRANCE, VOIRON.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur DESPRES Clément**
Ouvrier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur DESSEUX Sébastien**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Madame DEVES Patricia**
Commercial, IMMO de FRANCE - VALRIM, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur DEVIDAL Olivier**
Cuisinier, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur DIZIERE Michaël**
TECHNCIEN DE MAINTENANCE, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à QUINTENAS
- **Madame DJORDJEVIC Mirjana**
Ouvriere, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame DOBELLI Sylvie**
Rédacteur, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS
- **Madame DOMINICI SYLVIE**
EMPLOYEE A DOMICILE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LALEVADE-D'ARDECHE
- **Monsieur DOUSSEAUX Jérôme**
Responsable commercial, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES MCR,
TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES
- **Monsieur DUARTE DA CUNHA Manuel**
Maître ouvrier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE, MEYLAN.
demeurant à SAVAS
- **Madame DUCHAMP Murielle**
Agent à domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à CHIROLS
- **Madame DUCLAUT Christelle**
Juriste, SOC FIDUCIAIRE NAT JURIDIQUE FISCALE, COURBEVOIE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Madame DUCLAUX Irène**
Secrétaire, ITM L.A.I., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur DUCLOS Jean Pierre**
Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-CLAIR
- **Madame DUCRET Christelle**
chargée d'activités sociales et culturelles, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE
- **Monsieur DUFOUR Frédéric**
Technicien développement, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur DUMARCHE FRANCK**
Chauffeur routier, SOC FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES,
PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame DUMONCHAUX MARIE**
AIDE SOIGNANTE, CENTRE DE REEDUCATION RESPIRATOIRE, LES VANS.
demeurant à BANNE

- **Madame DUPLOMB Myriam**
Technicien d'ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à FELINES

- **Madame DUPUIS PASCALE**
Assistante contrôle gestion, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur DURIEUX Davy**
Ouvrier, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur DUROURE SYLVAIN**
OUVRIER, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur ELOUJA HASSAN**
OUVRIER ROUTIER, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à PRIVAS

- **Madame FASSIN NATHALIE**
Gestionnaire commande, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Madame FAURITE Murielle**
Ouvrière, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame FAY Magali**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur FENOUIL JEROME**
LIVREUR ACTION COMMERCIALE, ARGEL SUD EST, LAVILLEDIEU.
demeurant à AIZAC

- **Madame FERREIRE ALAIN JOEL**
PLIEUR FORMEUR, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PREAUX

- **Madame FERRER Audrey**
Agent technique ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame FIALON Clarisse**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Monsieur FLASSAYER Damien**
TECHNCIEN DE MAINTENANCE, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame FLOURY Delphine**
Assistante commerciale internationale, ARJOWIGGINS FRANCE, VOIRON.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur FOUARD EMMANUEL JOSEPH RENE**
OUVRIER, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur FOURBON FREDERIC**
Responsable logistique, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur FRAISSE Lilian**
P2 MECA ELEC AUTO, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame FRANCOIS Sandrine**
Assistante gestionnaire, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LEMPS

- **Madame FRAU Martine**
Aide médico-psychologique, LA PASSERELLE, VALLÉES-D'ANTRAIGUES-
ASPERJOC.
demeurant à UCEL

- **Monsieur GAILLARD GREGORY**
OUVRIER GARNISSEUR P2, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur GANDELIN Florent**
Aide soignant, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur GARAYT Johan**
Technicien études, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE.
demeurant à ROMPON

- **Monsieur GASPARINI Frédéric**
Technicien méthodes, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à VION

- **Monsieur GAUTHIER ERIC**
Maître ouvrier, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GAY Jean-Pierre**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- **Monsieur GAY Laurent**
Conducteur d'engins, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame GELAS Blandine**
Technicien de laboratoire, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SECHERAS

- **Monsieur GENDRE EMMANUEL EMILIE ANDRE**
AGENT DE PREPARATION, HERTZ FRANCE, SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur GEOFFROY MICKAEL**
Conducteur de travaux, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE,
AUBENAS.
demeurant à LAVILLEDIEU

- **Madame GERIN ALICE**
Auxiliaire de vie, MAISONS ST JOSEPH, AUBENAS Cédex.
demeurant à AUBENAS

- **Madame GIRAUD Caroline**
Assistante communication, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à ACCONS

- **Madame GIRAUD Hélène**
Hôtesse de caisse centrale, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC,
BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur GONIN Raphaël**
Contrôleur prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à BOGY

- **Monsieur GOUDARD Sébastien**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Madame GOVIN Sylvie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur GRASSO Stéphane**
Aide-soignant, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur GRIVEAUX Bertrand**
Directeur compétences et rémunérations, SKF FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur GROSJEAN FREDERIC**
Chef de chantier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à PRIVAS

- **Madame GUICHARD Françoise**
Conductrice remplissage et lignes conditionnement, EXCELVISION,
ANNONAY.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Monsieur GUIDEZ JEAN RENEE**
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, VERQUIN.
demeurant à LABLACHERE

- **Madame HANAOUI Malika**
Agent de nuit, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur HEM SAMONN**
opérateur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur HENRY JEAN CHRISTOPHE**
PHARMACIEN, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur HILAIRE Matthieu**
technicien programmation méthodes, KOMORI-CHAMBON, ORLEANS
CDX 2.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Madame HOENIG Violène Jocelyne Gabrielle**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur HOERTH OLIVIER**
Conducteur de machine, LE MOULIN DE LA CHAUME, LA VOULTE-SUR-
RHONE.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur HUGUES STEPHANE**
Technicien, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur HUGUET Yves**
Soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à LAFARRE

- **Monsieur HUOT PATRICK BERNARD JACQUES**
Technicien chimiste, CEA CADARACHE, SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- **Monsieur ITHIER Jean-Marie**
Technicien qualité, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur JAEN Stéphane**
Ouvrière, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à VANOSC

- **Monsieur JALLAT MICHAEL**
Aide soignant, EHPAD Les terrasses de l'Ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à LAVILLEDIEU

- **Monsieur JEAN Olivier**
Ingénieur responsable d'affaires Bus, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur JEAN YANNICK**
CHIMISTE, MARKEM IMAJE S.A.S., BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur JOANY Gérard**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur JOURDAN PHILIPPE**
Méca auto véhicule, ANNONAY TRANSVI, BOULIEU-LÈS-ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame JULIAT Christine**
assisante commerciale international, ARJOWIGGINS FRANCE, VOIRON.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur JULLIAT FREDERIC**
Technicien méthode, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame KERDUDO NELLY**
Assistant de Gestion, SAMSE BREZINS, GRENOBLE.
demeurant à ROSIERES

- **Madame KHOUN Vandy**
Brideur, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FELINES.
demeurant à ANNONAY

- **Madame KLEIN CHRISTELLE**
ASSISTANTE COMPTABLE, MAGNAT VIENNE, VIENNE.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur KLEIN DAMIEN**
CUISINIER, SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES,
SAINTE-COLOMBE.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur KREBS Pierre**
Agent technique, CEGELEC NDT-PSC, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur LABORDE Raphaël**
Peintre, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur LACROIX Alexandre**
Chef d'équipe, SODEREC INTERNATIONAL, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Madame LACROIX Isabelle**
Employée logistique, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VINZIEUX

- **Monsieur LALLIER Grégory**
Opérateur régleur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à CHALENCON

- **Madame LARNAUD Isabelle**
P3 Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Madame LAULAGNET VIRGINIE**
Aide soignante, LES OPALINES VIVIERS, VIVIERS.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Madame LAVENENT FABIENNE CELINE JACQUELINE**
Agent de fabrication, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE

- **Monsieur LAYES Pascal**
Responsable de l'équipe de réception, SAS DERUDDER, LE POUZIN.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame LEBREAU Nathalie**
Comptable, FONCIA VALLEE DU RHONE, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame LECHE Lucie**
Mécanicienne en maroquinerie, MANUFACTURE DE MAROQUINERIE DU
DAUPHINE, GRANGES LES BEAUMONT.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame LEGRAND Marie-Pierre**
Assistante chef d'équipe, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur LEMEK RAPHAEL**
MEANICIEN, SAS GARAGE DES STADES, LAMASTRE.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur LEON Jérôme**
Agent technique atelier A, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur LEPINE Eddy**
Cariste, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur LESBROAS Raphaël**
Chef de fabrication, SOLE MIO, MALISSARD.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame LEVEQUE GHISLAINE**
Peintre, ETS SABATON, VIVIERS.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur LIOZON David**
Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à COUX

- **Madame LOMBARDO SYLVIE**
Lingère, EHPAD Les terrasses de l'Ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- **Monsieur LONG Eng**
Ouvrier/CDS, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur LOPEZ GERARD**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à ANNONAY

- **Madame LOUIS Françoise**
Aide soignante, ASSOCIATION BETHANIE, LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- **Monsieur LOURADOUR Laurent**
Responsable point de vente, LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE,
LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame MAGNARD Christelle**
Monteur cableur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame MAIN Viviane**
Infirmière, CLINIQUE KENNEDY, MONTELIMAR.
demeurant à AUBIGNAS

- **Monsieur MAISONNAS Alain**
Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur MALLEVAL Johan**
Employé commercial rayon liquides, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur MALSERT Stéphane**
Cadre logistique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame MANGASSARIAN VALERIE**
EMPLOYEE, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame MARC Sabine**
Agent polyvalent, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur MARIAUD YOHAN FABIEN**
DIRECTEUR DE CAISSE LOCALE, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS, SAINT-VALLIER.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur MARINOT GREGAY**
SOUDEUR, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à COLOMBIER-LE-CARDINAL

- **Monsieur MARMEY Lilian**
P2 Montage carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à CHAMPAGNE

- **Monsieur MARTIN Patrick**
magasinier, COMASUD, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur MASSERET CHRISTIAN BERNARD**
EMPLOYE LIBRE SERVICE, SUPER U, ALISSAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur MASSON Jérôme**
Ouvrier spécialisé, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur MEALLIER David**
Fraiseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur MEALLIER Sébastien**
superviseur de production, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Monsieur MEGY Matthieu**
opérateur, TRIXELL, MOIRANS.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur MERLIN Gwénaël**
Technicien Méthodes et Industrialisation, LPG SYSTEMS, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame MESQUITA TEIXEIRA CARINE MARIANNICK**
Conseiller assurance maladie, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE
SANTÉ AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-SERNIN

- **Monsieur M'HAMDI ABDELKADER**
CHARGE DE PRODUCTION, Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche,
LARGENTIERE.
demeurant à LARGENTIERE

- **Madame MICHAUD VALERIE**
Conducteur de ligne, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur MICHEL JEROME**
TECHNICIEN DE QUALITE, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame MICHEL Olga**
Responsable comptabilité analytique, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-
RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame MINODIER Nathalie**
Ouvrière, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MOLLARD LAURENT**
Agent de maintenance, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur MONTAUBAN Daniel**
Chef de chantier, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, CAVAILLON.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur MORAS SEBASTIEN**
Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MOREL Romain**
Opérateur remplaçant TA, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MOULIN Pierre**
ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame MOUREAUX Géraldine**
Comptable, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Monsieur MOURELON Raphaël**
Service méthode, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Madame MOYSAN ANDRO Sandrine**
CHARGE AFFAIRES, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur MURE MICHEL**
Chargé de mission expertise, LPO AUVERGNE RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à VINEZAC

- **Monsieur NAEGELIN ALEXANDRE**
MAGASINIER, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur NELLI François**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur NEYRAND FRANCK**
Responsable administratif et financier, LE MOULIN DE LA CHAUME, LA
VOULTE-SUR-RHONE.
demeurant à ROMPON

- **Monsieur NOU Chan-Sophal**
Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur NOWACZYK PASCAL**
Chauffeur PL, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur OSTERNAUD Fredy**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GLUN

- **Monsieur OZTURK MUSTAFA**
Peintre industriel, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur PAILHA Hervé**
Gestionnaire transport, CANSON, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame PAILHA Magali**
Auxiliaire de puériculture, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISERE, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Madame PALOMINO ELIZABETE**
EMPLOYEE BANQUE, CREDIT AGRICOLE SUD RHONE-ALPES, GRENOBLE
Cédex 9.
demeurant à SOYONS

- **Madame PANDRAU MARIE CHRISTINE**
Technicien logistique, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame PARRAT Nadine**
Agent à domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES

- **Madame PATIN Françoise**
Ouvrière, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame PELLIER SEVERINE**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN,
AUBENAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur PENEL Rémi**
Agent de maîtrise, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Madame PEREIRA ELI ELISABETH**
AUXILLAIRE DE VIE, ADMR LES COLLINES DU VIVARAIS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur PERROT Stéphane**
Team Leader, IVECO FRANCE, VÉNISSIEUX.
demeurant à ANNONAY

- **Madame PEYRARD Françoise**
Agent à domicile, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur PICHON GUILLAUME**
Commercial, MAURIS BOIS, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur PLEINET Stéphane**
Commercial, SAMSE CROLLES, GRENOBLE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur POLO ALAIN**
Ingenieur responsable logiciels, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame POTHIN Marie Josette**
Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur POZIN Ludovic**
Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-CYR

- **Madame PREFACI DELPHINE**
AGENT ADMINISTRATIF, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame PRUNARET Laurence**
Technicien méthode, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur PUAUX Frédéric**
Technicien qualité, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur RAMEL YANNICK**
Cariste, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur RAMIREZ Lucien**
P1 Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur RAMOS Carlos**
Attaché technique, PRECIA MOLEN, PRIVAS Cédex.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur RAULT DOLOMES**
Agent qualifié de production, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à LIMONY

- **Monsieur RAVA RICHARD RENE GILLES**
ECO DECHETS COLLECTE O.M, ECO-DECHETS RHONE-ALPES, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame RECHIMBEAUD PASCALE DANY MICHELE**
Coordinatrice excellence opérationnelle, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur REGAL Dominique**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à BOZAS

- **Monsieur REY CYRIL**
Ouvrier, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur REY MARCEL**
Chauffeur, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,
SERRIÈRES.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame REYNAL Christèle**
Commerciale, PRECIA MOLEN, PRIVAS Cédex.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur REYROLLE STEPHANE**
Dessinateur industriel, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame RICHARD CLAUDINE**
EMPLOYEE A DOMICILE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur RIVIERE MATTHIEU**
INFORMATICIEN, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à JAUNAC

- **Madame ROCHE NATHALIE**
ASSISTANTE D'ACHAT, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur RODRIGUES FRANCOIS**
Conducteur de machine, GROUPE SCAPA FRANCE SAS, VALENCE.
demeurant à BAIX

- **Monsieur ROGIER CHRISTOPHE**
Directeur d'usine, SAINT-GOBAIN ISOVER, CRISSEY.
demeurant à MONTREAL

- **Madame ROGIER ROXANE**
Adjoint administratif, COMMUNAUTE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE,
JOYEUSE.
demeurant à JOYEUSE

- **Monsieur ROMEAS LAURENT**
Electromécanicien, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- **Madame ROUHA Sémirah**
Conseillère clientèle, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- **Madame ROUILLER Jessicas**
Technicien méthodes, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur ROUMEZY Frédéric**
Découpeur sur chaîne, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FELINES.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame ROUSSON Séverine**
Employé administratif, CHAMATEX S.A.S., ARDOIX.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur ROUSTAIN Stéphane**
Magasinier, TOYOTA LOGISTICS SERVICES, LE POUZIN.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur ROUVEURE David**
Ouvrier polyvalent, RCCM, SAINT-CLAIR.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur ROUX DAVID**
Réfèrent technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
LYON.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur ROUX Jean-Sébastien**
Ouvrier, LEYBOLD FRANCE SAS, BOURG LES VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Madame RUEL VANESSA**
Assistante comptable, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- **Madame SABBE ANN MARIE**
Assistante commerciale, SYSTEM'C INDUSTRIE, SAINT PAUL TROIS
CHATEAUX.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Monsieur SARAGOSSA CHRISTIAN**
MEANICIEN MONTEUR LIVREUR, FAURE ET FILS, CREST.
demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

- **Monsieur SEBIRE Marc**
Agent de sécurité, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur SEILLER BERNARD**
Mécanicien, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur SERAYET STEPHANE GEORGES AUGUSTE**
Technicien de maintenance, SAUR, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur SERRE Christian**
Dessinateur projeteur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur SERRET Bruno**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur SERVA CHARLES JEAN**
Superviseur, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame SEUX Mélanie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE L'ARDECHE, PRIVAS.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur SEUZARET Emmanuel**
Veilleur de nuit, CROIX ROUGE FRANCAISE, PARIS.
demeurant à CHOMERAC

- **Madame SICARD Bérengère**
Responsable infrastructure informatique, IVECO FRANCE, VÉNISSIEUX.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame SILHOL FABIENNE**
Agent de service, EHPAD Les terrasses de l'Ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- **Madame SIMARD SOPHIE HELENE ALICE**
Chargée de mission RH, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS
TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame SMITH MYRIAM VASTIE MARION**
RESPONSABLE COMMUNICATION, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur SOTON Nicolas**
Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame SOTON SANDRINE**
Opératrice polyvalente, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur SOUTEYRAT THIERRY**
OUVRIER, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame STEVANT Nadine**
Hôtesse d'accueil, FONCIA VALLEE DU RHONE, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame TABARE MEELA RACHEL SALOME**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame TALAGRAND YOLANDE**
AUXILLIAIRE DE VIE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur TAVENARD Lionnel**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur TEIL Christophe**
Garnisseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur TEIL Raphaël**
P1 Cariste, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur TEYSSIER Luc**
Agent très qualifié de service, TFN Propreté PACA, ORANGE.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur TEYSSIER Raphaël**
Employé commercial espace technique, SOSUMAR CENTRE LECLERC,
SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Madame THA Marie-Thérèse**
Conductrice ligne étiquetage, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur TOGNETTY Nicolas**
Agent technico-commercial, SAMSE SAINT SAVIN, GRENOBLE.
demeurant à UCEL

- **Madame TOUCOURT LUDMILLA**
Manutentionnaire, SAS AUTAJON C.S., MONTELIMAR.
demeurant à LE TEIL

- **Madame TRACOL CLAUDINE**
Ouvriere, ALPHAFORM, BEAUSEMBLANT.
demeurant à ECLASSAN

- **Madame TRACOULAT Gisèle**
Assistante chef d'équipe, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur TRONEL RENE**
ASSISTANT FUNERAIRE, VALLON FUNERAIRE, MONTMEYRAN.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame TRONGNEUX Marie José**
Employé, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur VALLAT David**
Technicien atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur VALLOT Mickaël**
Garnisseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur VAREILLE Jean-Baptiste**
Chef d'équipe, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à GILHOC-SUR-ORMEZE

- **Madame VIALLE GISELE**
AUXILLIAIRE DE VIE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

- **Madame VIAZAC Blandine**
Inspecteur au recouvrement, U R S S A F RHONE ALPES, VÉNISSIEUX.
demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

- **Madame VIGOUROUX SEVERINE**
Adjoint administratif, COMMUNAUTE COMMUNES PAYS BEAUME-DROBIE,
JOYEUSE.
demeurant à LABLACHERE

- **Madame VINCENT Annabella**
Ouvrière, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame VINCENT Nicole**
Auxiliaire de vie, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à FABRAS

- **Monsieur VOYARD Maxime**
Agent du service de l'eau, SAUR, ANNONAY.
demeurant à OZON

- **Madame YDIER VERONIQUE**
Aide soignant, EHPAD Les terrasses de l'Ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- **Monsieur ZAIYOU NOURDDINE**
VENDEUR, COMASUD, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame ZAMPICCOLI EMMANUEL**
CONDUCTEUR D'ENGINS, SAS ROFFAT, MERCUROL-VEAUNES.
demeurant à LEMPS

- **Madame ZIMA David**
TECHNCIEN DE MAINTENANCE, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
- **Monsieur ZIMMERMANN Régis Paul**
Conducteur de machine, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à CHOMERAC

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ADAMOV Geneviève**
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, SAINT-PIERREVILLE.
demeurant à SAINT-PIERREVILLE
- **Monsieur ALLIER Christophe**
Chef de chantier, ONET TECHNOLOGIES TI, PIERRELATTE.
demeurant à ROCHEMAURE
- **Madame ALVES Espérance**
Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur ANDRE Jacques**
Infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS
- **Monsieur ARMAND Francis**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE
- **Monsieur ARTRU Alain**
Cadre service qualité, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY
- **Madame ATHMANE MONIQUE**
GARDIENNE D'IMMEUBLE, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE,
PRIVAS.
demeurant à LE TEIL
- **Madame AUBERT MAGALI SABINE**
DIRECTRICE COMMERCIALE, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
DAUPHINE VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Madame AUBERT Rose-Marie**
Assistante principale, MAE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC
- **Madame AUCLAIR DOMINIQUE**
CONSEILLERE TECHNIQUE, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Madame AUTERNAUD ANNIE YVETTE PIERRETTE**
Secrétaire administratif, COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE IRISBUS,
ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur AUZAS Maxime**
Chef de chantier, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE.
demeurant à ALBA-LA-ROMAINE

- **Monsieur AZAÏS Cyrille**
Ouvrier, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAVAS

- **Madame BAIBA Faisal**
Responsable logistique, DS SMITH PACKAGING SUD-EST, SAINT JEAN DE
BOURNAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BALAY Franck**
P2 APPRO ligne montage, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BANCEL Laurence**
Agent de maîtrise grande distribution, CASINO SERVICES, SAINT-
ÉTIENNE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BEAUTHEAC Marielle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à LUSSAS

- **Madame BERAL CECILE**
Secrétaire comptable, SOCIETE SERA, AUBENAS.
demeurant à MERCUER

- **Madame BERNE Nathalie**
Comptable, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame BESSET CORINNE**
PREPARATRICE EN PHARMACIE, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur BLACHE Edmond**
Hôte de caisse / station, INTERMARCHE - SAS TOURNON DISTRIBUTION,
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
demeurant à OZON

- **Monsieur BLANCHARD Christophe**
Cariste, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX

- **Monsieur BLANCHET Philippe**
Conducteur sécurité trafic, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE,
BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur BOIS JEAN LUC**
Ouvrier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à ALISSAS

- **Madame BONGARD Corinne**
ouvrier, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FELINES.
demeurant à FELINES

- **Monsieur BONGARD PHILIPPE JEAN FRANCOIS**
Ouvrier qualifié, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur BONNEFOI JEAN PIERRE**
Conducteur d'engin, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur BONNET David**
Mécanicien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur BONNET FRANCK**
Monteur cableur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur BONNET Irène**
Ouvrière production, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à BOGY

- **Madame BOSSAN GERALDINE**
ANIMATRICE UNITE DE GESTION, EOVI MCD MUTUELLE, PRIVAS.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur BOUCHEREAU Jean-Claude**
Adjoint technique principal 1ère classe, EHPAD LE SANDRON, UCEL.
demeurant à SAINT-PRIVAT

- **Monsieur BOUDERGUE David**
Manager de département, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC,
BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame BOURRET Christine**
Hotesse de caisse, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur BOUVIER FREDERIC**
Technico-commercial, VOITH TURBO, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BRUNEL Dominique**
Conducteur remplisseuses de lignes, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Madame BRUYERE Nathalie**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ETABLES

- **Monsieur BUGUET LAURENT**
Technicien de maintenance, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE,
BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame CAMPANER Virginie**
Assistante ADV et responsable communication interne, SOCIETE DE
PROSPECTION ET D'INVENTIONS TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-
VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur CANEL Frédéric**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur CARIAC Pascal**
Employé principal, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur CARROT Dominique**
Ouvrier papetier, CANSON, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur CHALENCON Eric**
Responsable recherche et développement, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-
EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur CHAMPOURET Thierry**
Responsable logistique et flux, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur CHAPRIER Jérôme**
magasinier, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur CHARRA Philippe**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur CHAZEL HUBERT**
Conducteur machine, LE MOULIN DE LA CHAUME, LA VOULTE-SUR-
RHONE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Monsieur CLAPPE Christophe**
P1 Meca Auto Véhicule, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Madame CLEMENT Christiane**
Collaboratrice social, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur COMBE Frédéric**
Employé de fabrication, NUTRI BOURGOGNE, MONTMEYRAN.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur COSTE PHILIPPE**
RSPONSABLE MAINTENANCE, SAUR, ANNONAY.
demeurant à TALENCIEUX

- **Madame COTTE Christelle**
Ouvrière, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame COUPPE DE K'LOURY Evelyne**
Hotesse de caisse, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-
VALENCE.
demeurant à CHATEAUBOURG

- **Monsieur CROS Philippe**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à PLATS

- **Monsieur CROUZET Jean-Noel**
Magasinier cariste, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à CHANEAC

- **Monsieur DAGIER Jean-François**
Agent technico-commercial, SAMSE BREZINS, GRENOBLE.
demeurant à LAVILLEDIEU

- **Monsieur DAGNET Michel**
Entretien, PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE, PARIS.
demeurant à GROSPIERRES

- **Madame DAMON RENEE ANDREE**
OPERATRICE DE SAISIE, BUT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur DEBAYLE PASCAL**
COMPTABLE, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA DROME,
VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame DELALIE ODILE**
Manager opérationnel niveau 2, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-GUA

- **Monsieur DELPIEU Laurent**
Responsable transport livraison, SAMSE, GRENOBLE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur DEMAS Thierry**
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VALENCE Cédex.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame DEROITE PASCALE**
SECRETAIRE, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES
ALTERNATIVES, CHUSCLAN.
demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Madame DRUET CHRISTINE**
Chef de projet, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur DUARTE DA CUNHA Manuel**
Maître ouvrier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE, MEYLAN.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur DUCLOS Didier**
P2 électricien industriel, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur DUCOING Stéphane**
Ouvrier, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur DUFAUD Laurent**
Electricien automatique, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur DUPONT Maurice**
Ouvrier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Madame DUPUIS PASCALE**
Assistante contrôle gestion, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur DURAND DANIEL**
Conducteur de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur FANGER PATRICE**
EMPLOYE BUREAU, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Madame FARGE Myriam**
Employée administrative, SAICA PAPER EL, NOGENT-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur FAURITE Thierry**
Mécanicien électricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur FAYETTE Olivier**
Agent administratif, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur FEROUSSIER Richard**
technicien, APAVE SUDEUROPE, VALENCE.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur FERRATON Laurent**
Peintre industriel, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS

- **Madame FERRER MARIA**
Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à PEAGRES

- **Monsieur FOUILLER Stéphane**
Verrier, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à VALS-LES-BAINS

- **Madame FRACHISSE Valérie**
Ouvrière, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FELINES.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur GABRIELLI Stéphane**
Technicien de préparation, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur GACHET CHRISTIAN NICOLAS**
Ouvrier polyvalent, HYPERION MATERIALS & TECHNOLOGIES (FRANCE)
S.A.S, ÉPINOUE.
demeurant à VANOSC

- **Monsieur GAGNE Christophe**
Technicien sup. études, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à SOYONS

- **Madame GALFIONE PASCALE NICOLE GUYLAINE**
Directrice adjointe, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GALLI Stéphane**
Fondeur relais assistant fusion, O-I MANUFACTURING FRANCE,
LABEGUDE.
demeurant à ANTRAIGUES-SUR-VOLANE

- **Monsieur GANNE Jean-François**
Ouvrier papetier, SAICA PAPER EL, NOGENT-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur GARAYT THIERRY**
Conducteur de conditionnement, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur GAY Laurent**
Conducteur d'engins, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame GILLES Isabelle**
Employée de banque, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE DROME ARDECHE,
SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame GOURGEON Catherine**
Employée commerciale, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-
FONTBELLON.
demeurant à LABEGUDE

- **Madame GRANGE Carole**
Assistante de direction, SKF Aerospace France, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE.
demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- **Madame GRANGE LAURENCE**
CONTROLEUR MULTI SERVICES, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC

- **Madame GRENOUILLAT CATHERINE**
TECHNICIEN EN RECPOUVREMENT, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LA DROME, VALENCE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame GROS CORINNE**
TECHNICIENNE ASSURANCE MALADIE, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à MEYSSE

- **Madame GUIBERTIN Karine**
Controleur de production, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GUIDEZ JEAN RENEE**
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, VERQUIN.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur HALLET Régis**
Chef d'équipe, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à BROSSAINC

- **Madame HANAOUI Malika**
Agent de nuit, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur HENRY JEAN CHRISTOPHE**
PHARMACIEN, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur HOURS HERVE**
OUVRIER, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-DESIRAT
- **Monsieur HUOT PATRICK BERNARD JACQUES**
Technicien chimiste, CEA CADARACHE, SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
- **Monsieur JAUBERT Laurent**
Ouvrier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL
- **Monsieur JOURDAN Franck**
Responsable logistique, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE
- **Monsieur KREBS Pierre**
Agent technique, CEGELEC NDT-PSC, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à SAINT-PERAY
- **Monsieur LABORIE Patrick**
Employé commercial, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur LACHAL Patrick**
Electromécanicien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à TAIN-L'HERMITAGE
- **Madame LAMA Martine**
Cableuse, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE
- **Monsieur LAVIS Eric**
Boucher, SDNH - CARREFOUR MONTELIMAR, MONTELIMAR.
demeurant à LE TEIL
- **Madame LEGRAND Marie-Pierre**
Assistante chef d'équipe, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Madame LEVEQUE GHISLAINE**
Peintre, ETS SABATON, VIVIERS.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur LIONNETON Hervé**
Conducteur de machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à FELINES
- **Madame LOUIS Isabelle**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE
- **Monsieur MAISONNAS Alain**
Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à DAVEZIEUX
- **Monsieur MALOSSANNE Gérard**
Chef régional des ventes, HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE, SERRIS.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Monsieur MALSERT Pascal**
Ouvrier qualifié, MEGA PRODUCTION, CHANAS.
demeurant à SARRAS
- **Monsieur MANINET YVES**
Magasinier, DARTY GRAND EST, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- **Madame MARSEILLE Sylvie**
Conductrice de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE
- **Monsieur MARTINEZ Serge**
Chef d'équipe, CARPENTER S.A.S., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- **Madame MARTINS Nathalie**
Comptable, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE
- **Monsieur MASMEJEAN Serge**
Verrier, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER
- **Monsieur MATRAY VINCENT**
Pâtissier, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE TEIL
- **Monsieur MAZOYER Philippe**
Chargé de production, SAUR, NIMES.
demeurant à LAVILLEDIEU
- **Madame MENEGOLI Pascale**
Employée administrative et accueil, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS.
demeurant à LAVILLEDIEU

- **Monsieur MERLIN Olivier**
P2 Garnisseur, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à PREAUX

- **Monsieur MICHEL Philippe**
Technicien de maintenance, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à MEYSSE

- **Madame MICOULET Christine**
Infirmière en santé du travail, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur MIROULET Romuald**
Contrôle qualité, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ECLASSAN

- **Monsieur MOLLARD LAURENT**
Agent de maintenance, EOLANE SAINT-AGREVE, SAINT-AGRÈVE.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Monsieur MONTAUBAN Daniel**
Chef de chantier, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, CAVAILLON.
demeurant à LABLACHERE

- **Monsieur MOURELON Raphaël**
Service méthode, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Monsieur MURE MICHEL**
Chargé de mission expertise, LPO AUVERGNE RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à VINEZAC

- **Monsieur MURET Nathalie**
assistante commerciale, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur NAVARRO Henri**
Cadre, CA VALENCE ROMANS AGGLO, VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur NEVES FRANCIS**
Chef de chantier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Madame NGUYEN SAMIRA**
Caissière, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur NIVON Luc**
Manager commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE TEIL

- **Madame NIVON Marie-Claude**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à LE TEIL

- **Madame OLIVE FLORENCE PAULE AGNES**
Assistante administrative, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME,
PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Madame PANDRAU MARIE CHRISTINE**
Technicien logistique, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur PARET Guillaume**
Technicien qualité, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ARDOIX

- **Madame PATIN Françoise**
Ouvrière, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur PAUZE Bruno**
Electrotechnicien, ENGIE HOME SERVICES, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Madame PEREIRA ELI ELISABETH**
AUXILLAIRE DE VIE, ADMR LES COLLINES DU VIVARAIS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur PERMINGEAT Christophe**
Chef d'équipe, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur PERRIER SERGE**
CONDUCTEUR DE FOUR, TREDI, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à ANNONAY

- **Madame PIROCHE MARIE AGNES VIRGINIE**
Psychologue, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame PLENET Edwige**
Noueur, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Madame PLUYAUT MONIQUE**
Comptable, AREA, BRON.
demeurant à PEUGRES

- **Monsieur POINARD Raphaël**
Technicien qualité, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Madame POLI FRANCOISE**
Responsable qualité, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à AJOUX

- **Madame PONTRELLI Cécile**
Responsable équipement petite enfance, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE L'ISERE, GRENOBLE.
demeurant à SERRIERES

- **Monsieur RAMEL JEAN PIERRE**
Conducteur de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Monsieur REBOULET Nicolas**
Ouvrier en transformation, CANSON, ANNONAY.
demeurant à VANOSC

- **Monsieur REBOULLET Stéphane**
Salarié, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAVAS

- **Madame REGAL Stéphanie**
Agent technique atelier A, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur REY MARCEL**
Chauffeur, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,
SERRIÈRES.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame RICHARD CHRISTINE**
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'ISERE, GRENOBLE.
demeurant à CHARNAS

- **Madame RICHARD Valérie**
Secrétaire, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à BROSSAINC

- **Monsieur RIJO Jean-Paul**
Responsable d'activité, GROUPE SAMSE, SAINT-PRIEST.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame RIOU-CHAUVIN Françoise**
Chargée d'études, TATA STEEL FRANCE BATIMENT ET SYSTEMES SAS,
PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Madame RIOU Françoise**
Chargée d'études, TATA STEEL FRANCE BATIMENT ET SYSTEMES SAS,
PORTES-LÈS-VALENCE.
demeurant à SOYONS

- **Madame ROBIN CATHERINE**
Agent qualifié de production, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Monsieur ROCCO David**
Employé commercial, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à LENTILLERES

- **Monsieur ROUSSET Ludovic**
Opérateur, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame SABATIER Florence**
Responsable paye, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- **Monsieur SABY Eric**
Garnisseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Madame SAGNARD Marie-Chantal**
Secrétaire de direction, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Madame SALLES Christine**
Ouvrière textile, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE

- **Monsieur SAUVAN Pascale**
Directeur d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à COUX

- **Madame SAUVERGEAT Sylvie**
Acheteuse, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur SBRIZZI Laurent**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à COLOMBIER-LE-VIEUX

- **Monsieur SEILLER BERNARD**
Mécanicien, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame SEIVE Annette**
Ouvrière atelier, L'EBENOID, VERNOSC-LES-ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur SERILLON Guy**
Ouvrier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur SERRAN JAN FRANCOIS**
Infirmier, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur SERVA CHARLES JEAN**
Superviseur, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINTE-ALBAN.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Monsieur SEUX Christian**
P1 Form Ass Metaux, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur SEUZARET Eric**
Ouvrier, CEV, PRIVAS.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Madame SOUBEYRAND CATHERINE**
Assistante de service social, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE
SANTÉ AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-SERNIN

- **Monsieur SOUTEYRAT THIERRY**
OUVRIER, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur TAGLIANO OLIVIER**
ADJOINT RESPONSABLE ADMINISTRATIF, NOVOCERAM SAS, LAVEYRON.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur TERRU Frédéric**
Technicien de maintenance, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur TEYSSIER Luc**
Agent très qualifié de service, TFN Propreté PACA, ORANGE.
demeurant à CRUAS

- **Madame TISSOT Patricia**
Animatrice, KORIAN LA BASTIDE, BOURG-SAINT-ANDEOL.
demeurant à SAINT-MONTAN

- **Monsieur TRESS Fabrice**
Adhésiseur câbleur, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINTE-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINTE-ALBAN

- **Madame TRONGNEUX Marie José**
Employé, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Monsieur TRUONG Tri**
Monteur ajusteur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur VALENTIN ERIC**
Chauffeur PL, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame VALETTE DANIELE**
INFIRMIERE, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Monsieur VERNET Stéphane**
Magasinier, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur VIGNAL PHILIPPE PAUL**
Maçon, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, LE CHEYLARD.
demeurant à ALBOUSSIERE

- **Monsieur VIGNE FRANCK**
OUVRIER TOURNEUR, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à JAUNAC

- **Madame VILLE Véronique**
Opérateur comptable, KPMG S.A., DAVEZIEUX.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur VINSON Christophe**
Réceptionnaire, ITM L.A.I., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Madame VIVIER MARIE CLAIRE COLETTE**
Préparatrice en pharmacie, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- **Madame WOJCIESKO Valérie**
Assistante R&T, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Madame YDIER VERONIQUE**
Aide soignant, EHPAD Les terrasses de l'ibie, VILLENEUVE-DE-BERG.
demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- **Monsieur ZIMMERMANN Régis Paul**
Conducteur de machine, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à CHOMERAC

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Joël**
Responsable d'atelier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Madame ATHMANE MONIQUE**
GARDIENNE D'IMMEUBLE, ARDECHE HABITAT - OPH de l'ARDECHE,
PRIVAS.
demeurant à LE TEIL

- **Monsieur AUBRY BRUNO**
TECHNICIEN, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à VIVIERS

- **Monsieur BADEL Didier**
Agent de production, CERALEP SN, SAINT-VALLIER.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur BARTHELEMY Daniel**
Technicien production, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BASSET Pascal**
Chef d'équipe suppléant, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- **Madame BASTIER Sylvie**
Infirmière en psychiatrie, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE-MARIE,
PRIVAS.
demeurant à FLAVIAC

- **Monsieur BERGERON Eric**
Agent de production, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur BERTHOUBE Patrick**
Régleur, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9.
demeurant à CHAMPIS

- **Monsieur BERTONNIER Yves**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur BLACHER Joseph**
Infirmier psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Madame BLONDEEL Sylvie**
Comptable, FONCIA VALLEE DU RHONE, VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur BOISSET Jean-Louis**
Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-FELICIEN

- **Monsieur BOMBRUN Laurent**
Opérateur régleur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BONGARD PHILIPPE JEAN FRANCOIS**
Ouvrier qualifié, EUROFLOAT, SALAISE-SUR-SANNE.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur BOSCH Philippe**
Mouleur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur BOUVIER FREDERIC**
Technico-commercial, VOITH TURBO, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur BROTTE Eric**
Employé, MEGA PRODUCTION, CHANAS.
demeurant à ANNONAY

- **Madame BROTTES Sylvette**
Employée principale, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-
LES-VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur BRUNEL Dominique**
Conducteur remplisseuses de lignes, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur CARLIZZA Yves**
Chef d'équipe, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à MAUVES

- **Monsieur CHABAL Claude**
Responsable produits, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Madame CHABANE NATHALIE**
Employée commerciale, CSF, DAVÉZIEUX.
demeurant à PEAUGRES

- **Madame CHABANNE Françoise**
Technicien planning, GROUPE SCAPA FRANCE SAS, VALENCE.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur CHALENCON Bernard**
Ouvrier tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à DORNAS

- **Monsieur CHAMPAGNE HERVE**
CHEF D'EQUIPE, GROUPE SCAPA FRANCE, VALENCE.
demeurant à TOULAUD

- **Madame CHANTIER Marie-Christine**
Infirmière, HLM GRANOULY, LE POUZIN.
demeurant à EMPURANY

- **Monsieur CHANTRE Lucien**
Agent de maintenance, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à SAINT-AGREVE

- **Madame CHAPOUTIER Martine**
Directrice de salle, SARL BISTROT ST JEAN, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- **Monsieur CHATELAIN François**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VALLON-PONT-D'ARC

- **Madame COELHO LAURA**
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, Communauté de communes du
bassin d'Aubenas, UCEL.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur COINDET GUY**
Opérateur fabrication, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANDANCE

- **Monsieur CROS Hervé**
Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VOCANCE

- **Monsieur DAGNET Michel**
Entretien, PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE, PARIS.
demeurant à GROSPIERRES

- **Madame DELALIE ODILE**
Manager opérationnel niveau 2, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-GUA

- **Monsieur DELHOMME Yves**
Agent de production, CERALEP SN, SAINT-VALLIER.
demeurant à VION

- **Madame DESCOURS Véronique**
Responsable commercial, Distribution CASINO France, SAINT ETIENNE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE

- **Monsieur DESESTRET Thierry**
Acheteur, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à LEMPS

- **Madame DESMARTIN Muriel**
Conductrice de lignes étiquetage, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Madame DESPINASSE Brigitte**
Technicien fonctionnel informatique, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à PEUGRES

- **Monsieur DIAZ Gilles**
Technicien informatique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur DOUCELIN Hervé**
Opérateur de fabrication, FRAMATOME, ROMANS-SUR-ISÈRE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur DUARTE DA CUNHA Manuel**
Maître ouvrier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE, MEYLAN.
demeurant à SAVAS

- **Monsieur DUCLOT Jean-François**
Adjoint de direction, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Madame DUPUIS PASCALE**
Assistante contrôle gestion, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- **Monsieur DURAND JOEL**
Agent d'approvisionnement, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS
(FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Madame EXBRAYAT Christine**
Cableuse, SARL PIGE ELECTRONIQUE, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur FANGER PATRICE**
EMPLOYE BUREAU, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur FARRUDJA Georges**
Ouvrier en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur FAURE Gilbert**
Menuisier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ANDANCE

- **Madame FAURE Marie**
Infirmière, HLM GRANOULY, LE POUZIN.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur FAURITE Thierry**
Mécanicien électricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame FAZ Elisabeth**
Employée de bureau, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-MAURICE-D'IBIE

- **Monsieur FEOUGIER Bernard**
Responsable de clientèle entreprises, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE
DROME ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur FERNANDES FERREIRA Joao Carlos**
Aide soignant, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- **Monsieur FLATTOT Michel**
Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur FOURNERON Frédéric**
Agent de maîtrise textile, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SATILLIEU

- **Madame GARDE Maryline**
Opératrice finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur GAY Denis**
Magasinier composants, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GAY Laurent**
Conducteur d'engins, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur GAY Marc**
Mécanique auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VANOSC

- **Madame GENTIL-MONDESERT Sylvie**
Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame GROS CORINNE**
TECHNICIENNE ASSURANCE MALADIE, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à MEYSSE

- **Madame HAILLET DE LONGPRE Nadine**
Employée, CARPENTER S.A.S., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à AOUSTE-SUR-SYE

- **Monsieur HERNANDEZ Henri**
Veilleur de nuit, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à ALISSAS

- **Monsieur HUBER Stéphane**
Technicien, CEV, PRIVAS.
demeurant à CHOMERAC

- **Monsieur JOFFRE François**
Employé commercial, SOSUMAR CENTRE LECLERC, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.
demeurant à AUBENAS

- **Madame JOLIVET Odile**
Gestionnaire reporting, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- **Monsieur JULIAT Eric**
Agent logistique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à TALENCIEUX

- **Monsieur JULIEN CLAUDE**
Responsable méthodes industrielles, CALOR S A, PONT-ÉVÊQUE.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur KREBS Pierre**
Agent technique, CEGELEC NDT-PSC, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur LACHAL Bruno**
ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur LAURENT Jean-Claude**
Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LAMASTRE

- **Monsieur LEMIERE Laurent**
Technicien de production, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à CRUAS

- **Madame LERMET Marian**
Assistante commerciale internationale, ARJOWIGGINS FRANCE, VOIRON.
demeurant à SAINT-DESIRAT

- **Madame LEVEQUE GHISLAINE**
Peintre, ETS SABATON, VIVIERS.
demeurant à VIVIERS

- **Madame LOTHEAL Catherine**
Ouvrière, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Monsieur LUPETTE Bernard**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à GROSPIERRES

- **Madame MANTELIN MARIE JOSEPHE**
Secrétaire, OGEC MARC SEGUIN, ANNONAY.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur MARNAS Thierry**
Ouvrier polyvalent, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT PRIEST

- **Madame MARTIN Thérèse**
Chargée de mutualisation, SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE, MARSEILLE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur MASMEJEAN Serge**
Verrier, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à MERCUER

- **Monsieur MATEOS Pierre**
Cariste, ITM L.A.I., LORIOLE-SUR-DRÔME.
demeurant à LE POUZIN

- **Madame MICOULET Christine**
Infirmière en santé du travail, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à QUINTENAS

- **Monsieur MILOUDI Rachid**
Ouvrier en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur MONNEAU Laurent**
Agent technique de production, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à ROCHEMAURE

- **Monsieur MONTABONNET Joël**
Régleur, GAY DECOLLETAGE INDUSTRIES, SAINT-CYR.
demeurant à SAINT-CYR

- **Monsieur MONTEIL BERNARD**
Commercial, SAMSE BREZINS, GRENOBLE.
demeurant à COUX

- **Monsieur MONTELMARD Christian**
Opérateur carton, AOSTE SNC OU A SNC, MACLAS.
demeurant à FELINES

- **Monsieur NAVARRO Henri**
Cadre, CA VALENCE ROMANS AGGLO, VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur NICOLAS Joël**
Opérateur polyvalent, MECILEC COMPOSITES SA, MAUVES.
demeurant à SAINT-JEURE-D'ANDAURE

- **Monsieur NURY Jean-Marie**
Agent qualifié, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, PRIVAS.
demeurant à SAINT-PRIEST

- **Madame PATIN Françoise**
Ouvrière, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Madame PEREIRA ELI ELISABETH**
AUXILLAIRE DE VIE, ADMR LES COLLINES DU VIVARAIS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Monsieur PIALAT Lionel**
Assistant commercial, CHARVET LA MURE BIANCO, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à LABLACHERE

- **Madame PLUYAUT MONIQUE**
Comptable, AREA, BRON.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur PONSON Laurent**
Conducteur machine CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur PRIETO Daniel**
Monteur ajusteur, LORD SOLUTIONS FRANCE, PONT-DE-L'ISÈRE.
demeurant à ANNONAY

- **Monsieur RACAMIER Claude**
Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- **Monsieur REBOULLET Christophe**
Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES.
demeurant à DAVEZIEUX

- **Monsieur REY MARCEL**
Chauffeur, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,
SERRIÈRES.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur REYNAUD Denis**
Comptable, NUTRITION & SANTE, REVEL.
demeurant à SATILLIEU

- **Monsieur ROBERT Michel**
Ingénieur global project manager, CROUZET AUTOMATISMES, VALENCE.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur ROTA Yves**
Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LYAS

- **Monsieur ROUBY Jérôme**
Technicien en maintenance, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- **Monsieur ROURE Daniel**
Cadre commercial, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur SABY Eric**
Garnisseur, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à THORRENC

- **Madame SASSANE Yasmina**
Ouvrière en ESAT, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL.
demeurant à BEAUCHASTEL

- **Monsieur SEILLER BERNARD**
Mécanicien, CE IVECO BUS, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur SEUX Christian**
P1 Form Ass Metaux, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur SOUILHOL Bruno**
Technicien maintenance, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à VEYRAS

- **Monsieur SOUTEYRAT THIERRY**
Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Madame SUEL Myriam**
Assistante administrative, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à PRIVAS

- **Monsieur THEYSSET PHILIPPE**
Ouvrier de production, CIMENTS CALCIA, CRUAS.
demeurant à CRUAS

- **Monsieur THUILE Thierry**
Chef d'équipe grilles, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame TRACOL Agnès**
Aide soignante, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE, SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur VERNET Jérôme**
Technicien Paie, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL
- **Monsieur VEYRIER Denis**
Responsable de secteur, RB HYGIENE HOME FRANCE SAS, MASSY.
demeurant à TOULAUD
- **Madame VIGNAL Nadine**
Contrôleuse qualité, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME.
demeurant à LORIOL-SUR-DROME
- **Monsieur VIGNAL PHILIPPE PAUL**
Maçon, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, LE CHEYLARD.
demeurant à ALBOUSSIÈRE
- **Monsieur ZABALETE Didier**
cadre d'exploitation, ONET TECHNOLOGIES TI, SAINT-VULBAS.
demeurant à CRUAS
- **Monsieur ZIMMERMANN Régis Paul**
Conducteur de machine, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à CHOMERAC

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ABARDAAÏ Abdelghani**
Maçon, EUROVIA DALA, AUBENAS.
demeurant à AUBENAS
- **Monsieur BALAY Maurice**
Ouvrier papetier en transformation, CANSON, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur BARBIER Michel**
Responsable d'agence, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
DAUPHINE VIVARAIS, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur BARTHELEMY Daniel**
Technicien production, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à ANNONAY
- **Monsieur BONNEFOY Jacques**
Responsable logistique, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BÉNITE.
demeurant à ANNONAY
- **Madame BOUCHET Nicole**
Assistante commerciale, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLARS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Monsieur BOURGEOIS Bruno**
Electrotechnicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE.
demeurant à LENTILLERES

- **Monsieur BRIOUDE Gilles**
Opérateur finition, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.
demeurant à ANDANCE

- **Monsieur BRUNEL Dominique**
Conducteur remplisseuses de lignes, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-CLAIR

- **Monsieur CARRERES Noël**
Agent réception et expédition, SOLYSTIC, ALIXAN.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Madame CHABAL Marie-Dominique**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.
demeurant à ALISSAS

- **Monsieur CHAUSSINAND Claude**
Directeur d'agence, SONEPAR SUD-EST, AUBENAS.
demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- **Monsieur CHOUVIER Gilles**
Chef d'équipe, ITM L.A.I., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à ROMPON

- **Monsieur CHRETIEN Sylvain**
Cariste, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- **Madame COLLANGE Huguette**
Aide soignante, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS

- **Monsieur COULAUD Denis**
Technicien maintenance, ENGIE Cofely, VILLARS.
demeurant à ARDOIX

- **Monsieur COUSTAURY Alain**
Chargé de gestion des réseaux, Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche,
LARGENTIERE.
demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- **Monsieur DAGNET Michel**
Entretien, PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE, PARIS.
demeurant à GROSPIERRES

- **Monsieur D'ANIELLO Thierry**
Peintre, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER.
demeurant à BOGY

- **Madame DELALIE ODILE**
Manager opérationnel niveau 2, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DU-GUA

- **Monsieur DESCOURS Jacques**
magasinier, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à COUX

- **Monsieur DOUX Didier**
Régleur tour CN, SOCIETE SERA, AUBENAS.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- **Monsieur DUMONT Joël**
Maître ouvrier, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE, MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame ENGELVIN Marie-Martine**
Employée en comptabilité, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE,
GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur FANGET Gilbert**
Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- **Monsieur FEOUGIER Bernard**
Responsable de clientèle entreprises, CAISSE EPARGNE PREVO LOIRE
DROME ARDECHE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE POUZIN

- **Monsieur FERNANDEZ Daniel**
Cadre commercial, ENTREMONT ALLIANCE, COLOMBIER-SAUGNIEU.
demeurant à SERRIERES

- **Madame FOUREL Huguette**
Agent de production, SOCIETE DE PROSPECTION ET D'INVENTIONS
TECHNIQUES SPIT, BOURG-LÈS-VALENCE.
demeurant à CORNAS

- **Monsieur FRACHISSE Bruno**
Superviseur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à VION

- **Monsieur FREMION Philippe**
Chargé relations clients, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU
RHONE, VILLEURBANNE.
demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- **Monsieur GAMON Serge**
Technicien de banque, BANQUE POPULAIRE AURA, LYON.
demeurant à ROIFFIEUX

- **Monsieur GARDES Michel**
Maçon, EUROVIA DALA - LMTP, SAINT-JEAN-BONNEFONDS.
demeurant à LE BEAGE
- **Monsieur GARVEN Philippe**
Magasinier, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS
- **Monsieur GAY Marc**
Mécanique auto, IVECO FRANCE, ANNONAY.
demeurant à VANOSC
- **Monsieur GRAS Michel**
Technico-commercial itinérant, REXEL FRANCE, VALENCE.
demeurant à CORNAS
- **Madame GROS CORINNE**
TECHNICIENNE ASSURANCE MALADIE, CPAM Ardèche, PRIVAS.
demeurant à MEYSSE
- **Madame HAILLET DE LONGPRE Nadine**
Employée, CARPENTER S.A.S., LORIOLE-SUR-DROME.
demeurant à AOUSTE-SUR-SYÈ
- **Monsieur HESSE Pascal**
Chef de chantier, EMERSON PROCESS MANAGEMENT SAS, CERNAY.
demeurant à VIVIERS
- **Monsieur KREBS Pierre**
Agent technique, CEGELEC NDT-PSC, BOURG-DE-PÉAGE.
demeurant à SAINT-PÉRAY
- **Madame LAMBERT Odile**
Ouvrière qualifiée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS.
demeurant à CHASSIERS
- **Madame LARRA Brigitte**
Auxiliaire puéricultrice, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SOYONS
- **Monsieur MARIAC CLAUDE**
Technicien SAV, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD
- **Madame MARIZON Edith**
Auxiliaire puéricultrice, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à BAIX
- **Monsieur MARTINEZ José**
Agent de maintenance, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PÉRAY

- **Madame MARTINS Anne Marie**
Auxiliaire de vie sociale, AAD 07, PRIVAS.
demeurant à AUBENAS

- **Madame MEREL Hetty**
Employée d'emballage, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à SAINT-PERAY

- **Monsieur MONNET Jean-Yves**
Coordinateur de maintenance, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- **Madame MONNIER Martine**
Infirmière psychiatrique, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE,
PRIVAS.
demeurant à VESSEAUX

- **Monsieur MOUNIER Serge**
Agen de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHÔNE.
demeurant à LE CRESTET

- **Madame MOURIER Brigitte**
Magasinier, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN

- **Monsieur NAIME Thierry**
Responsable essais, STE NATEXPROD, ARDOIX.
demeurant à SARRAS

- **Monsieur NAVARRO Henri**
Cadre, CA VALENCE ROMANS AGGLO, VALENCE.
demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- **Monsieur PATOUILLARD STEPHANE**
CHEF DE CHANTIER, CAMPENON BERNARD DAUPHINE ARDECHE,
MEYLAN.
demeurant à ANNONAY

- **Madame PEREIRA ELI ELISABETH**
AUXILLAIRE DE VIE, ADMR LES COLLINES DU VIVARAIS, AUBENAS.
demeurant à LUSSAS

- **Madame PLANTIER Dominique**
Employée de laboratoire, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- **Madame PLUYAUT MONIQUE**
Comptable, AREA, BRON.
demeurant à PEAUGRES

- **Monsieur PONTAL Claude**
Ouvrier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.
demeurant à AUBENAS

- **Monsieur REGUE NICOLAS**
AGENT FABRICATION PROFESSIONNEL 3, ACI, VILLEURBANNE.
demeurant à MEYZIEU

- **Monsieur REVOLTE Claude**
Agent, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- **Monsieur REYNAUD Denis**
Agent de maintenance, BOSTIK S.A., PRIVAS.
demeurant à BAIX

- **Madame ROSE Sylvie**
Gestionnaire database, EXCELVISION, ANNONAY.
demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- **Monsieur SAINT-CIERGE Yves**
Responsable technique équipements et services, CONDUENT BUSINESS
SOLUTIONS (FRANCE) SAS, GUILHERAND-GRANGES.
demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- **Monsieur SAROUL Christian**
Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Monsieur SAROUL Serge**
Agent de maintenance, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE
CHEYLARD.
demeurant à MARIAC

- **Monsieur SAUPAGNA Bernard**
Chauffeur poids lourd, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE,
SAINT-JEAN-BONNEFONDS.
demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- **Madame SEIVE Nadine**
Agent de contrôle, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY.
demeurant à FELINES

- **Monsieur SERRIERES PIERRE**
Agent de services, ONET SERVICES DROME ARDECHE, VALENCE.
demeurant à VILLEVOCANCE

- **Monsieur TEYSSIER Denis**
Responsable de production, ETS PERRIER SAS, LE CHEYLARD.
demeurant à ACCONS

- **Monsieur THOUE JEAN MARC**
Salarié, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT DESIRAT.
demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- **Monsieur THUILE Thierry**
Chef d'équipe grilles, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
demeurant à LE CHEYLARD

- **Madame VELLA Annie-Paule**
Opératrice en maroquinerie, BARTEL, SAINT BARTHELEMY DE VALS.
demeurant à SARRAS

- **Madame VIGNAL Nadine**
Contrôleuse qualité, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME.
demeurant à LORIOL-SUR-DROME

- **Monsieur VIGNAL PHILIPPE PAUL**
Maçon, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, LE CHEYLARD.
demeurant à ALBOUSSIÈRE

- **Monsieur ZIMMERMANN Régis Paul**
Conducteur de machine, PMG ARDECHE, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à CHOMERAC

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le 09/12/2020
Le Préfet

signé

Françoise SOULIMAN

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Privas dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

07_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de l'Ardèche

07-2020-12-11-002

Décision DIRECCTE portant affectation des agents de
affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle et gestion des intérimaires au 1er janvier
contrôle dans l'unité de contrôle et gestion des intérimaires au
2021
1er janvier 2021



**DÉCISION DIRECCTE N°
portant affectation des agents de contrôle
dans l'unité de contrôle et gestion des intérimis**

**Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail arrétant à 29, le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail de la région Auvergne Rhône-Alpes, dont une unité de contrôle à compétence interdépartementale sur le transport routier attaché à l'unité départementale de la Drôme,

Vu l'arrêté cadre n° DIRECCTE/T/2019/34 du 15 juillet 2019 portant détermination du nombre et de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la décision DIRECCTE/T/2019/35 du 18 juillet 2019 portant localisation et délimitation des Unités de Contrôle et des sections d'inspection du travail de l'Unité Départementale de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté interministériel du 27 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Marc-Henri LAZAR en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Auvergne Rhône-Alpes par intérim,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Eric POLLAZZON sur l'emploi de Responsable de l'Unité départementale de l'Ardèche à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la décision DIRECCTE/SG/2020/73 du 02 novembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Marc-Henri LAZAR Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Auvergne - Rhône-Alpes par intérim à Monsieur Eric POLLAZZON, Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche à compter du 1^{er} décembre 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} : A compter du **1^{er} janvier 2021**, les agents de contrôle du système d'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'Unité de Contrôle du département de l'Ardèche.

Unité de contrôle Unique

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Bruno BAUMERT, Inspecteur du Travail ;

1^{ère} section : Madame Julie BLANCARD, Inspectrice du Travail ;

2^{ème} section : Madame Sandrine HILAIRE, Inspectrice du Travail ;

3^{ème} section : Monsieur Olivier BOUVIER, Directeur Adjoint du Travail Inspectant ;

4^{ème} section : Mme Bénédicte BLANCHARD, Inspectrice du Travail ;

5^{ème} section : Monsieur Arnaud VINCENT, Inspecteur du Travail ;

6^{ème} section à dominante agricole : Madame Bruna FONTA, Inspectrice du Travail ;

7^{ème} section à dominante agricole : section vacante soumise aux règles de l'intérim définies à l'article 5.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, initial ou prolongé, supérieur à une durée de sept jours calendaires d'un ou de plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1^{er} ci-dessus, l'intérim est assuré soit par l'agent de contrôle expressément désigné par le responsable de l'unité de contrôle, soit par le responsable de l'unité de contrôle lui-même désigné.

En cas d'absence de désignation expresse par le responsable de l'unité de contrôle, l'intérim est organisé selon les modalités prévues à l'article 3.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement, initial ou prolongé, inférieur ou égal à une durée de sept jours calendaires d'un ou de plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1^{er} ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de l'inspectrice du travail de la 1^{ère} section « Annonay » est assuré par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 4^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section.

L'intérim de l'inspectrice du travail de la 2^{ème} section « Tournon » est assuré par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 4^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section.

L'intérim du directeur adjoint du travail inspectant de la 3^{ème} section « Guilherand » est assuré par l'agent de contrôle de la 4^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la 4^{ème} section « Privas » est assuré par l'agent de contrôle de la 5^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la 5^{ème} section « Le Teil » est par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'agent de contrôle de la 4^{ème} section.

L'intérim de l'inspectrice du travail de la 6^{ème} section « Aubenas » est assuré par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'agent de contrôle de la 4^{ème} section ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle de la 5^{ème} section.

Article 5 : Par dérogation aux articles 2 et 3, l'intérim de la 7^{ème} section « Largentière » des entreprises, établissements, exploitations, employeurs et chantiers relevant des régimes général, agricole et des transports autres que routiers et ferroviaires est assuré par :

- par l'agent de contrôle de la 1^{ère} section sur les communes de :

Borne
Chassiers
Chazeaux
Fons
Inezac
Joannas
Laboule
Lachapelle-sous-Aubenas
Lanas
Largentière
Laveyrune
Loubaresse
Prunet
Rocher
Rocles
Saint-Étienne-de-Lugdarès
Saint-Laurent-les-Bains
Saint-Sernin
Tauriers
Uzer
Valgorge
Vogüé

- par l'agent de contrôle de la 2^{ème} section sur les communes de :

Balazuc
Beaumont
Chauzon
Dompnac
Faugères
Joyeuse
Labeaume
Laurac en Vivarais
Laval-d'Aurelle
Montréal
Montselgues
Planzolles
Ribes
Rosières
Sablières
Saint-André-Lachamp
Sainte-Marguerite-Lafigère
Saint-Mélany
Sanilhac
Vernon

- par l'agent de contrôle de la 3^{ème} section sur les communes de :

Chambonas
Lablachère
Les Assions
Les Salelles
Malarce-sur-la-Thines
Payzac
Ruoms
Saint-Alban-Auriolles
Saint-Genest-de-Beauzon
Saint-Pierre-Saint-Jean

- par l'agent de contrôle de la **4^{ème} section** sur les communes de :

Banne
Berrias-et-Casteljau
Chandolas
Gravières
Grospierres
Les Vans
Malbosc
Saint-Paul-le-Jeune

- par l'agent de contrôle de la **5^{ème} section** sur les communes de :

Alba-la-Romaine
Aubignas
Baix
Beaulieu
Bessas
Bidon
Bourg-Saint-Andéol
Chomérac
Cruas
Gras
Labastide-de-Virac
Lagorce
Larnas
Lavilledieu
Le Pouzin
Le Teil
Meysse
Orgnac-l'Aven
Pradons
Roche-colombe
Rochemaure
Saint-Andéol-de-Berg
Saint-André-de-Cruzières
Saint-Bauzile
Saint-Germain
Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Lager-Bressac
Saint-Marcel-d'Ardèche
Saint-Martin-d'Ardèche
Saint-Martin-sur-Lavezon
Saint-Maurice-d'Ardèche
Saint-Maurice-d'Ibie
Saint-Montan
Saint-Pons
Saint-Remèze
Saint-Sauveur-de-Cruzières
Saint-Thomé
Saint-Vincent-de-Barrès
Salavas
Sampzon
Sceautres
Vagnas
Vallon-Pont-d'Arc
Valvignères
Villeneuve-de-Berg

- par l'agent de contrôle de la 6^{ème} section sur les communes de :

Ailhon
Astet
Barnas
Burzet
Cellier-du-Luc
Fabras
Jaujac
La Souche
Lalevade-d'Ardèche
Lanarce
Lavillatte
Le Plagnal
Le Roux
Lentillères
Lespéron
Mayres
Mazan-l'Abbaye
Meyras
Montpezat-sous-Bauzon
Pont-de-Labeaume
Prades
Saint-Alban-en-Montagne
Saint-Cirgues-de-Prades
Saint-Étienne-de-Fontbellon
St Pierre de Colombier
Thueyts

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1^{er} participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité Départementale à laquelle est rattachée l'Unité de Contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 07-2020-11-19-007 du 19 novembre 2020 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis au 1^{er} décembre 2020.

Article 8 : Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 11 décembre 2020

Le Responsable de l'Unité Départementale d'Ardèche
de la Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de la Région
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Eric POLLAZZON